

Revue du secteur avicole



Revue du secteur avicole

Document développé sur la base du rapport suivant:
Première évaluation du secteur avicole au Cameroun

Dr Alexandre NGATCHOU

Dr méd. vét., Epidémiologiste

M. Emil TELEU NGANDEU

B.Sc, M.Sc, zootechn.

Ingénieur gén. nutrition et productions animales

Mai 2006

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention ou l'omission de sociétés précises, de leurs produits ou de leurs marques, n'implique aucun appui ou jugement de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Avant-propos

L'apparition d'épizooties telles que l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) dans plusieurs pays d'Asie, d'Europe et d'Afrique demande continuellement une réponse active et rapide à un niveau national, régional et international. La crise de l'IAHP a dû et doit être combattue à travers le monde à sa source, c'est-à-dire au sein de la population avicole.

Le risque principal de l'IAHP pour la santé humaine est sa possible transmission à l'homme. La maladie se propage principalement par les actions de personnes à tous les niveaux de la production, de la distribution, de la transformation et de la vente des volailles et des produits avicoles. Les impacts socioculturels et économiques directs et indirects de telles maladies influencent les décisions politiques et commerciales, perturbent le marché et causent des pertes économiques énormes. L'IAHP peut avoir un impact négatif important sur l'économie familiale dans les communautés rurales lorsque la production avicole y joue un rôle. Aussi l'évaluation et l'application de mesures visant à une production plus sûre, sur toute la filière avicole sont d'une grande importance. Les stratégies et mesures visant à soutenir les populations pauvres dans le cadre d'un développement durable de l'aviculture doivent recevoir une attention particulière.

Une bonne compréhension des différentes filières de production et commercialisation permet de développer des mesures de contrôles des maladies qui soient appropriées et efficaces.

Cette revue fait partie d'une série de revues à propos du secteur avicole à l'échelle nationale. Celles-ci sont commissionnées par le Service de Production Animale (AGAP) de l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) et plus spécifiquement par le groupe socio-économie, production et biodiversité du Centre d'Urgence pour les Maladies Animales Transfrontalières (ECTAD).

Cette revue a été développée comme un document de référence à l'intention de toute personne cherchant des informations sur le sujet. Cette revue n'est pas complète et devra être régulièrement mise à jour, complétée et améliorée. Tous commentaires et compléments d'informations sont les bienvenus et peuvent être communiqués à l'auteur, FAO/AGAP et FAO/ECTAD (Groupe socio-économie, production & biodiversité)¹.

Le rapport original produit par le Dr Alexandre Ngatchou et M. Emil Teleu Ngandeu a été édité par Mme Danièle Sexton en Juin 2008 et a été complété par des données extraites de la base de données statistiques de la FAO (FAOSTAT) et des banques de données de la Banque Mondiale et de la Division de population de l'ONU.

Les statistiques utilisées pour la rédaction du présent rapport sont issues de la compilation des données contenues dans les rapports d'activités des responsables extérieurs du MINEPIA, de celles de l'IPAVIC (Interprofession Avicole du Cameroun) et de celles de l'Institut National de la Statistique.

Sources: MINEPA/IPAVIC/Institut National de la Statistique.

¹ Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web de la FAO sous: www.fao.org/avianflu/en/farmingsystems.html ou contacter soit Philippe Ankers, soit Olaf Thieme, FAO/AGAP. Adresse électronique: Philippe.Ankers@fao.org et Olaf.Thieme@fao.org – Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Division Santé et Production Animale – Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

Sommaire

Avant-propos	i
Sigles et abréviations	iv
CHAPITRE 1	
Brève présentation du pays	1
CHAPITRE 2	
Structure du secteur avicole	3
2.1 Cheptels avicoles nationaux	3
2.2 Répartition géographique des cheptels avicoles nationaux	3
2.3 Production	7
2.4 Consommation	9
2.5 Commerce	10
2.6 Prix	11
CHAPITRE 3	
Systemes d'aviculture	13
3.1 Généralités.....	14
3.2 Secteur 1: Élevage industriel et intégré	16
3.3 Secteurs 2 et 3: Autres élevages commerciaux.....	16
3.3.1 Cheptels reproducteurs et œufs à couver	16
3.3.2 Viande de poulets de chair	18
3.3.3 Oeufs de consommation de poules.....	19
3.3.4 Autres espèces	21
3.4 Secteur 4: Élevage villageois ou de basse-cour	21
3.4.1 Poulets	21
3.4.2 Autres espèces	23
3.5 Analyse de la filière avicole.....	23
3.5.1 Poussins d'un jour	23
3.5.2 Viande de poulets de chair	23
3.5.3 Oeufs de consommation.....	25
3.5.4 Autres espèces	25
CHAPITRE 4	
Commerce, commercialisation et marchés	26
4.1 Marché national	26
4.2 Importation	27
4.3 Exportation	27
4.4 Infrastructures d'abattage	28
4.5 Provente, aliment volailles	29

CHAPITRE 5	
Races	30
5.1 Races exotiques	30
5.2 Races locales	30
CHAPITRE 6	
Santé vétérinaire, santé publique, mesures de biosécurité	31
6.1 Influenza aviaire hautement pathogène (situation 2006)	31
6.2 Autres pathologies aviaires majeures	33
6.3 Mesures de biosécurité	35
CHAPITRE 7	
Politiques actuelles, cadre légal	36
CHAPITRE 8	
Analyse	38
8.1 Forces et faiblesses actuelles du secteur avicole	38
8.2 Perspectives du secteur avicole pour les cinq prochaines années	41
ANNEXE I	
Qui est qui (liste de contacts)	42
ANNEXE II	
Liste des projets majeurs — secteur avicole	43
ANNEXE III	
Références bibliographiques	45
ANNEXE IV	
Cartes	46

Sigles et abréviations

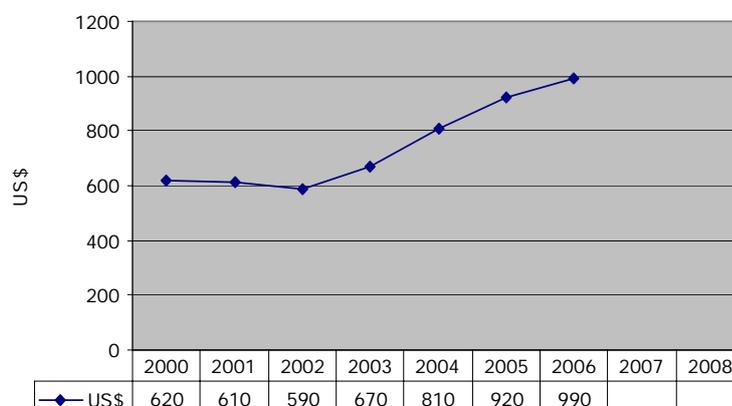
ACDIC	Association Citoyenne de Défense des Intérêts des Consommateurs
CEMAC	Commission de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IAHP	Influenza Aviaire Hautement Pathogène
IPAVIC	Interprofession Avicole du Cameroun
IRAD	Institut de Recherche Agronomique pour le Développement
MINPEA	Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales (Minepia)
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONDAPB	Office National de Développement de l'Aviculture et du Petit Bétail
PACE	Programme Panafricain pour le Contrôle des Epizooties
SIFAC	Syndicat National Inter-Professionnel de la Filière Avicole du Cameroun

Chapitre 1

Brève présentation du pays

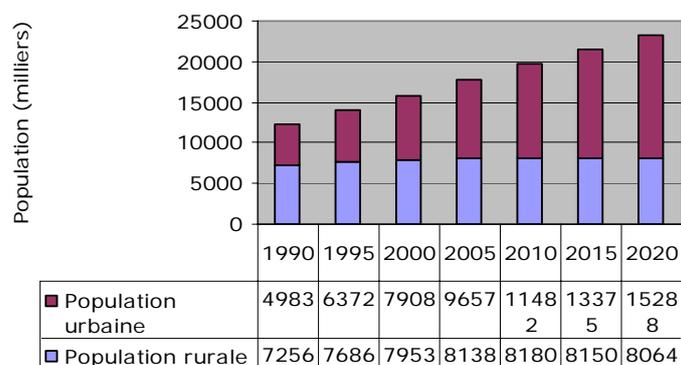
Pays:	Cameroun		
Lieu:	Afrique de l'Ouest, délimité par le golfe du Biafra, entre la Guinée Equatoriale et le Nigeria		
Population totale:	18 174 696 (2006)	Source:	Banque Mondiale, Mai 08
Taux de croissance de la population:	2,1% (2006)	Source:	Banque Mondiale, Mai 08
Groupe économique:	Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure	Source:	Banque Mondiale, Mai 08

FIGURE 1: Revenu national brut (RNB) per capita
(Méthode Atlas, actuelle en US\$)



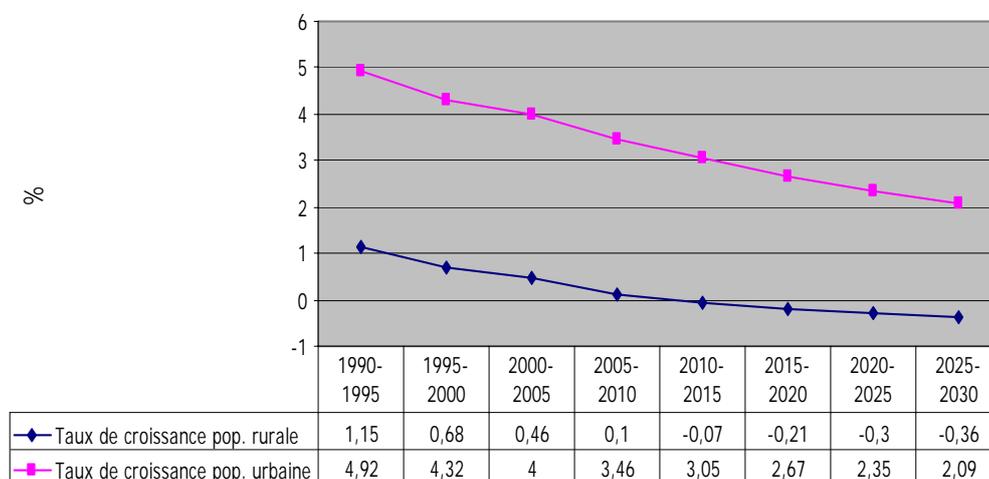
Source: Banque mondiale, 2008

FIGURE 2: Structure démographique



Source: Division de la population du département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Perspectives de l'urbanisation mondiale: La révision 2006, <http://esa.un.org/unup>, mai 2008

FIGURE 3: Taux annuels de croissance démographique



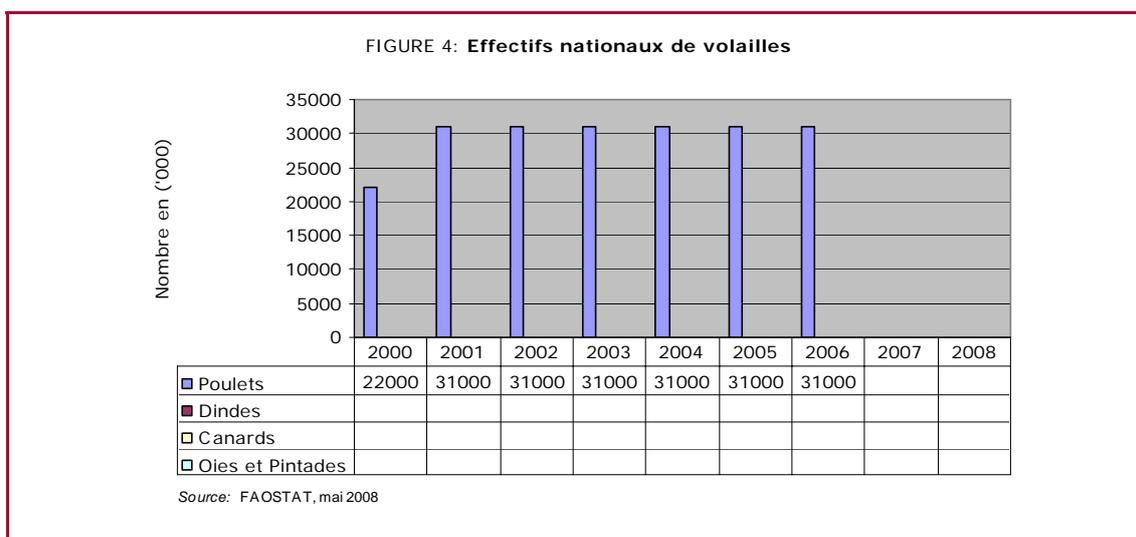
Source: Division de la population du département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Perspectives de l'urbanisation mondiale: La révision 2006, <http://esa.un.org/unup>, mai 2008

Chapitre 2

Structure du secteur avicole

2.1 CHEPTELS AVICOLES NATIONAUX

Pour des raisons de dynamique de production irrégulière et en l'absence d'évaluations ou de statistiques, il est difficile de donner les effectifs de toutes les volailles au niveau national. La figure 4 présente ces populations telles qu'elles sont disponibles dans la base de données statistiques de la FAO.



Le Ministère de l'élevage, pour sa part propose l'estimation suivante: En ce qui concerne les poulets, la consolidation des données de 2005 et 2006 permet de faire une deuxième estimation des effectifs en 2006 à environ 44 930 000 unités dont 25 000 000 poulets traditionnels, 16 640 000 poulets de chair, 3 000 000 de pondeuses, 203 379 parentaux chair et 85 883 parentaux ponte (tableau 1).

TABLEAU 1:
Effectifs et distribution des poulets produits (2006)

TYPES	EFFECTIFS	%
Poulets traditionnels	25 000 000	55,6
Poulets de chair	16 640 000	37
Pondeuses	3 000 000	6,7
Parentaux ponte	85 883	0,2
Parentaux chair	203 379	0,5
Total	44 929 262	100

Source: Estimations du Ministère de l'élevage

2.2 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CHEPTELS AVICOLES NATIONAUX

Le tableau 2 présente une répartition des volailles par province à partir des statistiques compilées de 1999 et 2000. Ces effectifs ne rendent pas compte de la réalité d'aujourd'hui, mais ils donnent une idée de la densité des volailles sur tout le territoire.

TABLEAU 2:
Répartition géographique par région (1999)

Lieu	Poules				Canards	Pintades	Dindes	Pigeons
	Reproducteurs	Poulets de chair	Pondeuses	Élevage villageois				
	Exotique (Commercial)	Exotique (Commercial)	Exotique (Commercial)	Races locales				
ADAMAOUA		2,547	2,100	108,043			1,3	117,3
CENTRE	80,000	80,000	1,810,000					1,970,000
EST		4,482	2,079	149,493		4,		161,3
EXTREME NORD		1,500	3,000	869,956	71,9	4,	52,3	1,003,59
LITTORAL	110,000	108,738	3,864,500	3,712				4,087,61
NORD-OUEST		4,300	4,487	225,727	40,7		12,4	288,3
NORD	294,500	20,000	66,500	313,294	25,9		8,9	729,4
OUEST		460,000	3,964,900	639,000	18,7	3,	5,3	5,091,98
SUD		21,660	4,801	159,766	15,0			201,8
SUD-OUEST	15,000	36,000	221,000	111,072	14,2		18,5	415,9
TOTAL	499,500	739,227	9,943,367	2,580,063	194,579	10,5	100,063	14,067,356

Source: Direction des Études, de la Statistique et de la Coopération/MINEPIA (1999) et Institut National de la Statistique (1998)

À l'exception des poulets traditionnels dont les zones de prédominance sont les provinces septentrionales et celles de l'ouest, l'essentiel des activités des élevages avicoles industriels et semi-industriels se déroule dans trois grands bassins (Centre, Littoral, Ouest) et de plus en plus dans la province du sud ouest.

Le tableau 3 présente la distribution des effectifs par province et par département. Il s'agit cependant uniquement des élevages industriels et semi-industriels. Ces données sont incomplètes du fait des statistiques insuffisantes sur le secteur de l'élevage en général. Néanmoins, ces données confirment les grands bassins de productions.

TABLEAU 3:
Distribution des effectifs de poulets chair et ponte par Département (2006)

Provinces	Départements	Effectifs	
		Ponte	Chair
ADAMAOUA	DJEREM		
	FARO ET DEO		
	MAYO BANYO		
	MBERE		
	VINA		
CENTRE	HAUTE SANAGA		
	LEKIE		
	MBAM ET INOUBOU		
	MBAM ET KIM		
	MFOUNDI	310	
	NYONG ET KELLE	-	-
	MFOUMOU	-	-
	NYONG ET SO'O	-	-
EST	BOUMBA ET NGOKO	-	-
	HAUT NYONG	-	-
	KADEÏ	-	-
	LOM ET DJEREM	-	-
EXTREME-NORD	DIAMARE		1,5
	LOGONE ET CHARI	3	-
	MAYO DANAÏ	-	-
	MAYO SAVA	-	-
	MAYO TSANAGA	-	-
LITTORAL	MOUNGO	11	5,238
	NKAM	-	2
	SANAGA MARITIME	-	-
	WOURI	853,5	101,5
NORD-OUEST	BOYO	-	-
	MBUI	-	-
	NDONGA MANCHUM	-	-
	MEZAM	66,5	20
	MOMO	-	-
	NGO KETUNDJA	-	-
NORD	BENOUE	4,487	4,3
	FARO	-	-
	MAYO LOUTI	-	-
	MAYO REY	-	-
OUEST	MENOUA	216	60

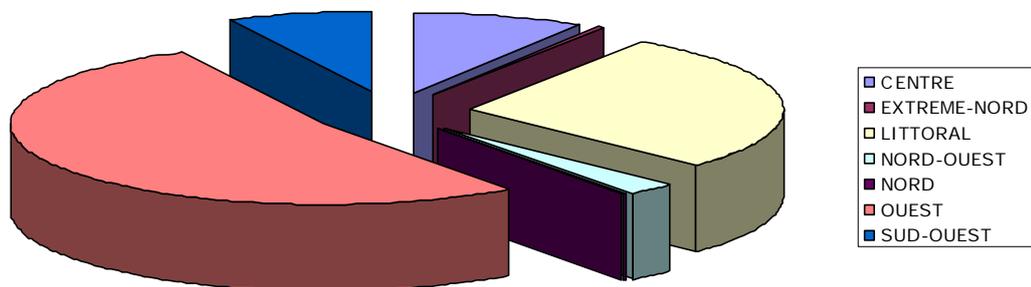
TABLEAU 3:
Distribution des effectifs de poulets chair et ponte par Département (2006)

Provinces	Départements	Effectifs		
	BAMBOUTOS	100	20	
	NDE	140	-	
	HAUT-NKAM	50	10	
	HAUT-PLATEAUX	71	20	
	KHOUNG-NKI	66	-	
	NOUN	5,700,00	50	
	MIFI	151,9	300	
SUD	DJA ET LOBO	-	-	
	MVILA	-	-	
	OCEAN	-	-	
	VALLEE DU NTEM	-	-	
	SUD-OUEST	FAKO	221,6	36
		KUPE MANENGOUBA	-	-
		LEBIALEM	-	-
		MANYU	-	-
	MAMFE	-	-	
	MEME	-	-	
	NDIAN	-	-	

Source: MINEPIA / Institut National de la Statistique

Le diagramme ci-après (diagramme 1) résume l'importance de l'aviculture industrielle et semi-industrielle par province. Le plus grand cheptel est rencontré dans la province de l'Ouest. Par contre les provinces du Littoral et du Centre sont les régions où la densité de volailles (poulets chair et ponte) est la plus élevée. Ce sont dans ces deux provinces que se trouvent les deux grands centres de consommation que sont Douala et Yaoundé. Environ 90% de la production avicole de la Province de l'Ouest et une part importante de la production de la province du Sud-Ouest sont commercialisées vers ces deux grands centres.

DIAGRAMME 1: Distribution géographique des élevages industriels et semi-industriels



Source: MINEPA/IPAVIC/Institut National de la Statistique

Le tableau 4 montre la distribution des autres espèces par région.

TABLEAU 4:
Espèces aviaires exploitées par province.

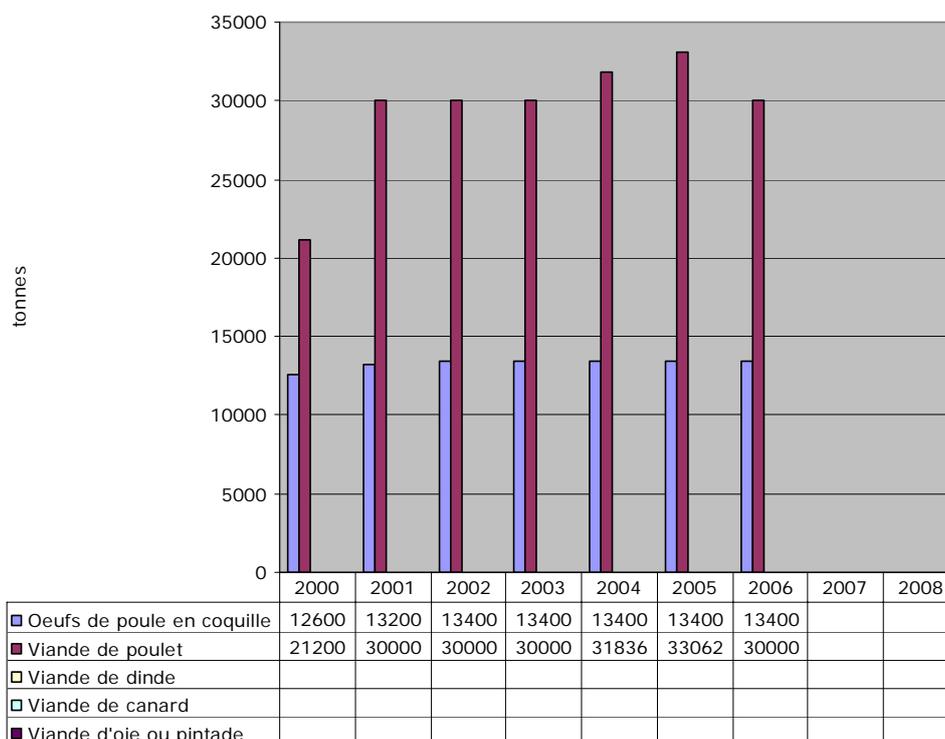
Espèces	Poulets de race améliorée	Poulets de race locale	Brahman	Canard de barbarie	Pintades	Dindes	Pigeons	Oies	Cailles
ADAMAOUA	+	++		+	+	+	+	+	
CENTRE	++++	+	++	+		+	+	+	++++
EST	+	+		+		+	+	+	
EXTREME-NORD	+	++++		++	++++	+	++	+	
LITTORAL	++++	+		+		+	+	+	+++
NORD-OUEST	+	++	++	+		+	+	+	
NORD	+	+++	++	+	++	+	+	+	
OUEST	++++	++		+		+	+	+	+
SUD	+	++		+		+	+	+	
SUD-OUEST	+++	++		+		+	+	+	

Source: MINEPA/IPAVIC/Institut National de la Statistique

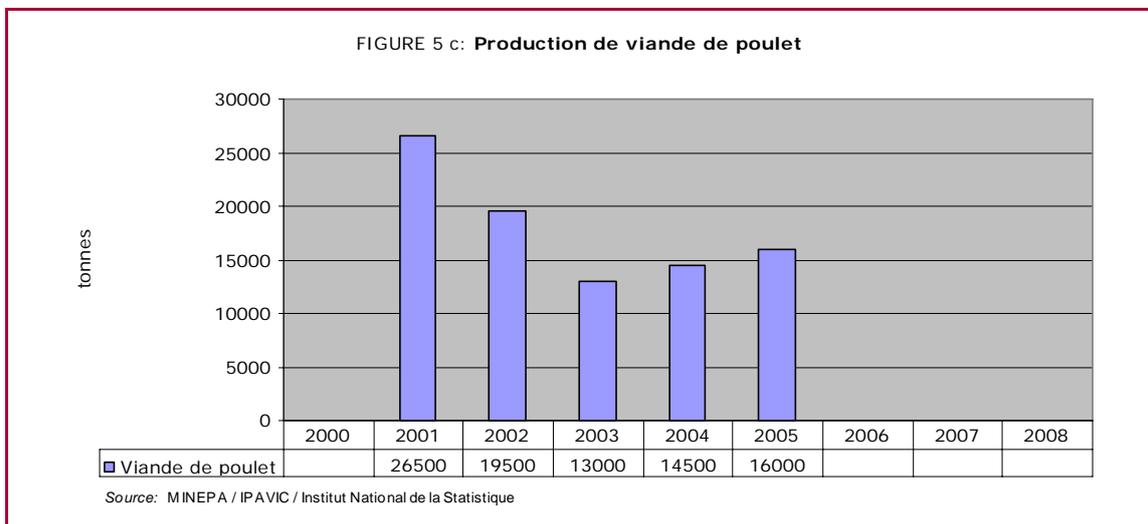
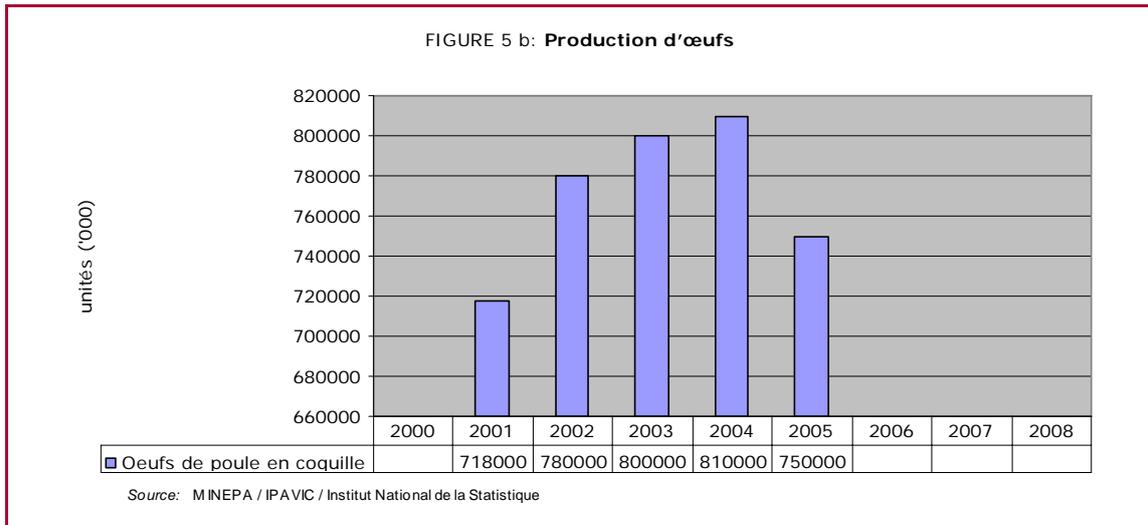
2.3 PRODUCTION

Les chiffres disponibles concernant la production d'œufs de poules et de viande de volaille divergent en fonction des sources utilisées. La figure 5 ci-dessous donne les valeurs fournies par FAOSTAT. Le tableau 5 fournit les informations disponibles auprès de MINEPA/IPAVIC/Institut National de la Statistique.

FIGURE 5 a: Production nationale du secteur avicole



Source: FAOSTAT, mai 2008



En décembre 2005 selon les chiffres officiels, 3 millions de poules pondeuses ont produit 37 500 tonnes d'œufs (avec une ponte de 250 œufs/poule/an et un poids de l'œuf de 50 grammes).

Selon les mêmes sources, pour la production de viandes en 2005:

- Le nombre de poulets traditionnels consommés annuellement s'est élevé à 25 millions, ce qui correspond à 25 000 tonnes de viande (avec un rendement carcasse de 1 kg).
- Les 3 millions de poules de réformes provenant des élevages pontes ont produit 3 600 tonnes de viandes (avec un rendement carcasse de 1,2 kg).
- Pour les poulets de chair, les couvoirs ont produit 320 000 poussins par semaine soit 16 640 000 poussins par an. En tenant compte d'un taux de mortalité pendant l'élevage de 5% et d'un rendement carcasse de 1,2 kg par sujet, la production annuelle en viandes de poulets de chair s'est élevée à 18 970 tonnes.
- Ces données consolidées donnent une offre en viande de poulets de 47 570 tonnes

Depuis 2003, un conflit existait entre les producteurs locaux et la société civile d'une part, et les importateurs de volailles congelées d'autre part. Ce conflit a connu en 2005 un dénouement favorable aux producteurs locaux avec la forte augmentation des taxes à l'importation et l'accroissement de 50% du prix de vente au kilogramme sur le marché du poulet importé. Le poulet produit localement est devenu compétitif. Fort de cette mesure, beaucoup d'acteurs de la filière ont accru les investissements de 30% environ malgré les flambées d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène qui était signalée en Asie ainsi qu'en

Europe de l'Est et centrale. Ces investissements ont permis une relance perceptible des activités dans la filière locale.

Par la suite, avec les mesures prises début 2006 par les pouvoirs publics pour interdire l'importation des produits avicoles congelés, les opérateurs économiques de la filière ont consenti des investissements additionnels pour accroître la capacité de production locale afin de satisfaire le marché et combler le fossé laissé par l'interdiction des importations. En effet, entre le mois de septembre 2004 et le mois de mai 2005 les investissements nouveaux dans les fermes parentales ont fait passer les effectifs de reproducteurs de 69 330 à 128 472 soit une augmentation de 85%. Ces investissements ont permis de doubler en 2006 les capacités de production de poulets de chair (33 250 000 / an) et des poules pondeuses (7 280 000).

L'analyse de la demande et de l'offre des produits avicoles en 2005 et 2006 est résumée dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 5:
Analyse de la demande et de l'offre des produits avicoles (en tonnes) en 2005 et 2006

		Demande	Offre		Balance
			Prod. locale	Importation	
2005	oeufs	14963	37500	0	22537
	viande	66624	47570	2825	-16229
2006 (projection)	oeufs	14963	68250	0	53287
	viande	66624	69457	0	2833

Sources: MINEPA/IPAVIC/Institut National de la Statistique

* Ces chiffres ont été estimés à la date de réalisation du rapport (mai 2006), sous réserve de maîtrise de l'influenza aviaire et de l'interdiction totale d'importation des poulets congelés.

2.4 CONSOMMATION

Chaque Camerounais consomme 4 kg de viande de volaille par an (2006) soit une demande annuelle totale de 66 624 tonnes. En décembre 2005, les chiffres officiels estimaient à 25 000 000 le nombre de poulets consommés annuellement issus de l'élevage traditionnel ce qui correspond à 25 000 tonnes de viande (avec un rendement carcasse de 1 kg).

En ce qui concerne les œufs, la consommation est de 0,9 kg par habitant et par an, soit une demande de 14 963 tonnes.

Figure 6.a et 6.b: Viande de volailles (en moyenne calories/personne/jour) (en kg/personne/an)

Pas d'informations détaillées disponibles

Figure 6.c et 6.d: Œufs (en moyenne calories/personne/jour) (en nombre d'œufs/personne/an)

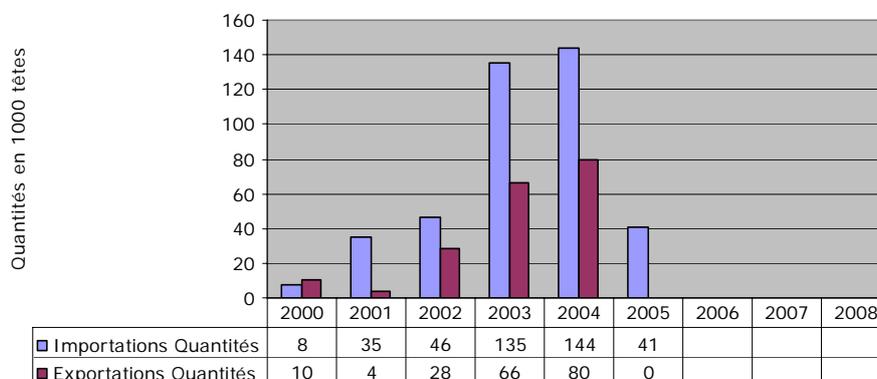
Pas d'informations détaillées disponibles

En dehors du mode d'abattage (saignée selon les exigences de la religion musulmane), il n'existe ni tabous ni interdits pour la consommation du poulet et des œufs. Toutefois, l'usage des poulets de l'élevage villageois obéit aux normes culturelles de chaque tradition.

Avec un taux d'accroissement démographique de 3% par an, l'élevage bovin ne peut à lui seul subvenir aux besoins des populations qui s'élèvent à 46 kg équivalent viande par habitant et par an. La viande de poulet occupe donc une place importante dans le mode d'alimentation des Camerounais. D'utilisation essentiellement pour les cérémonies (fêtes, mariages, funérailles), la viande de poulet est devenue progressivement une denrée banale au même titre que celle du bœuf. Témoin, l'accroissement de la consommation annuelle par habitant qui est passée de 2 kg en 1984 à 3,6 kg en 2005.

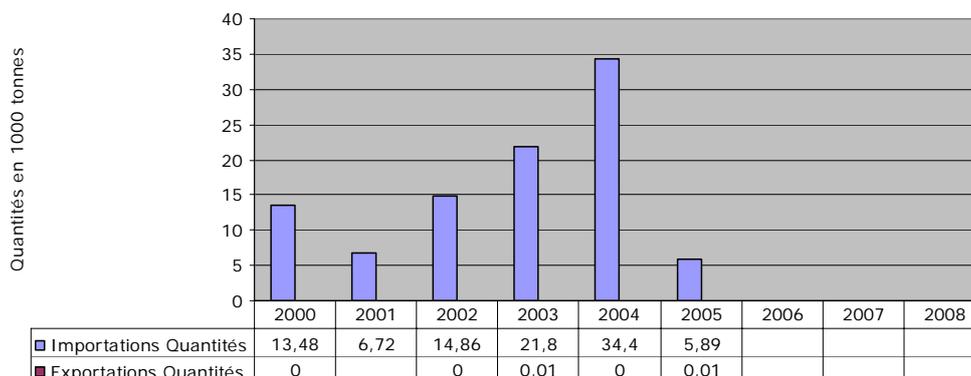
En matière de consommation de poulet, il n'existe pas d'hédonistes à proprement parler susceptibles d'influencer le marché. La ruée des consommateurs vers les découpes de poulets importées est due à son prix de vente bas et surtout au fait que chaque ménagère cherche à mettre dans son panier la quantité qui correspond à son pouvoir d'achat.

2.5 COMMERCE

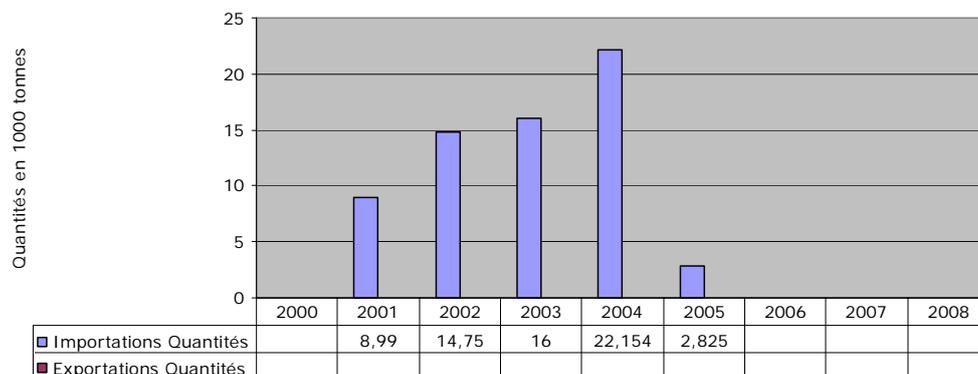
FIGURE 7 a: **Importation/Exportation de poulets vivants (jusqu'à 185 g.)**

Source: FAOSTAT, mai 2008

Les chiffres disponibles concernant les importations de viande de poulet et, respectivement, volaille varient selon les sources (voir figures 7.b.1 et 7.b.2 ci-dessous). Les tendances restent néanmoins les mêmes.

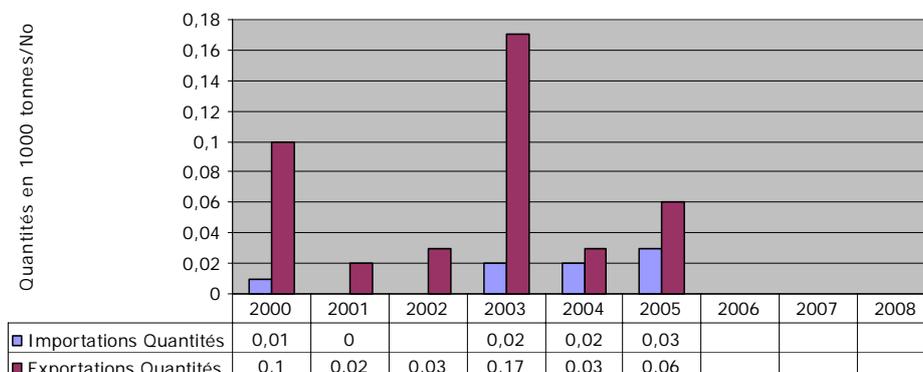
FIGURE 7.b.1: **Importation/Exportation de viande de poulet (source FAOSTAT)**

Source: FAOSTAT, mai 2008

FIGURE 7. b.2: **Importation/Exportation de viande de volaille (source consultant)**

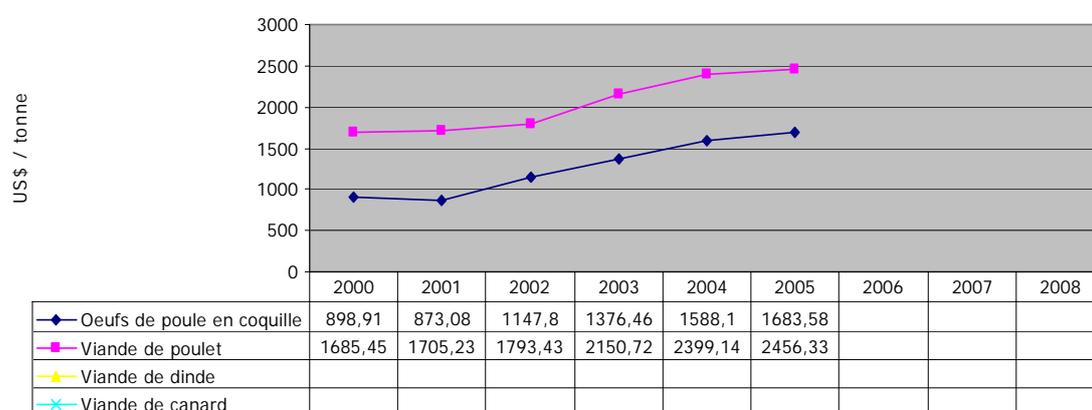
Source: MINEPA/IPAVIC/Institut National de la Statistique

Selon les données de MINEPA/IPAVIC/Institut National de la Statistique (figure 7.b.2), les importations ont augmenté ces dernières années et franchi la barre de 20 000 tonnes en 2004, sans compter les quantités entrées frauduleusement. Les importations de poulets congelés proviennent surtout de l'Union Européenne (France, Belgique, pays Bas, Italie), mais de plus en plus de l'Amérique Latine en raison de la chute du Dollar.

FIGURE 7. c: **Importation/Exportation d'œufs de poule (avec coquilles)**

Source: :FAOSTAT, mai 2008

2.6 PRIX

FIGURE 8: **Prix au producteur (US\$/tonne)**

Source: FAOSTAT, mai 2008

Figure 9: Prix au consommateur (US\$/tonne)

Voir chapitre 4.1 et tableau 6, pour des informations en FCFA/unité

Le tableau 6 montre l'évolution des produits avicoles de 2001 à 2005. Avant la dévaluation du Franc CFA en 1994, le prix de vente moyen du poussin de chair était de 250 FCFA et celui du poussin ponte 350 FCFA. Le prix moyen de vente de poulet de chair tournait autour de 900 FCFA par Kg de viande.

TABLEAU 6:
Prix moyen de vente sur les marchés de Yaoundé et Douala

	2001	2002	2003	2004	2005
Œuf de table en FCFA/unité	45	45	40	40	40
Œuf de poule villageoise en FCFA/unité	100	100	100	100	100
Poulet de chair en FCFA/Kg	1150	1150	1250	1250	1250
Pondeuse reformée en FCFA/Kg	995	995	1000	1000	1000
Volaille villageoise en FCFA/Kg	1500	1500	1500	1500	1500
Volaille Importée en FCFA/Kg	800	900	900	1200	1250

Source: MINEPA/IPAVIC/Institut National de la Statistique

Les poulets villageois ont des qualités organoleptiques qui répondent mieux au goût des populations et sont plus chers dans les grands centres de consommation. Ceci s'explique par la rareté de l'offre, le cheptel villageois étant avant tout un capital social. Les prix moyens indiqués pourraient être par contre divisé par deux dans la province de l'extrême Nord et par trois dans le Nord (offre plus importante).

Les œufs issus de l'élevage villageois sont rarement consommés; ils sont gardés de préférence pour la reproduction, d'où la faiblesse notoire de l'offre sur les marchés. Toutefois l'achat des quantités disponibles est destiné aux tradi-praticiens.

Chapitre 3

Systèmes d'aviculture

TABLEAU 7:
Classification des systèmes d'aviculture selon la FAO

Secteurs (FAO/définition)	Système d'aviculture			
	Industriel et intégré	Commercial		Villageois et de basse-cour
		Biosécurité		
		Élevée	Basse	
Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	
Niveau de biosécurité	Élevé	Moyen à élevé	Bas	Bas
Débouchés commerciaux	Exportation et urbains	Urbains/ruraux	Urbains/ruraux	Urbains/ruraux
Dépendance des intrants au marché	Élevée	Élevée	Élevée	Faible
Dépendance aux bonnes routes	Élevée	Élevée	Élevée	Faible
Implantation	Dans la périphérie des capitales et des grandes villes	Dans la périphérie des capitales et des grandes villes	Villes plus petites et zones rurales	Partout, essentiellement dans des zones éloignées ou enclavées
Volailles élevées	Confinement	Confinement	Claustration au sol/semi-confinement	Essentiellement en plein air
Bâtiment/abri	Fermé	Fermé	Fermé/ouvert	Ouvert
Contact avec d'autres poulets	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec d'autres canards	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec d'autres volailles domestiques	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec la faune sauvage	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Soins et conseils vétérinaires	Possède son propre vétérinaire	Paie pour le service	Paie pour le service	Irréguliers, dépendent des services vétérinaires publics
Approvisionnement en médicaments et vaccins	Marché	Marché	Marché	Gouvernement et Marché
Sources d'informations techniques	Multinationales et ses succursales	Vendeurs d'intrants	Vendeurs d'intrants	Services publics de vulgarisation
Sources de financement	Banques et fonds propres	Banques et fonds propres	Banques et canaux privés ²	Fonds propres, programmes d'assistance et banques
Races de volailles	Améliorées	Améliorées	Améliorées	Locales ou indigènes
Niveau de sécurité alimentaire des éleveurs	Élevé	Bon	Bon	Bon à faible

Secteur 1: Industriel et intégré système avec un haut niveau de biosécurité et des oiseaux/produits vendus d'une manière commerciale (p.ex. des fermes qui sont une partie d'une exploitation intégrée de poulets de chair avec des manuels de procédures standards de biosécurité clairement définis et exécutés).

Secteur 2: Système commercial d'aviculture avec un niveau modéré à élevé de biosécurité et des oiseaux/produits habituellement vendus d'une manière commerciale (p.ex. des fermes avec des oiseaux en permanence élevés en confinement; empêchant rigoureusement tout contact avec d'autres volailles ou faune sauvage).

Secteur 3: Système commercial d'aviculture avec un niveau faible à minimal de biosécurité et des oiseaux/produits vendus au niveau des marchés de volailles vivantes (p.ex. une exploitation de poules en cage avec des oiseaux dans des logements ouverts; une ferme avec des oiseaux ayant accès au plein air; une ferme où sont élevés des poulets et des palmipèdes).

Secteur 4: Élevage villageois et de basse-cour avec un niveau minimal de biosécurité et des oiseaux/produits consommés localement.

² Usuriers, parents, amis, etc.

3.1 GÉNÉRALITÉS

Au Cameroun, l'aviculture remonte à la plus haute antiquité. Pratiquée en premier lieu sous la forme la plus traditionnelle, elle a connu au fil des années une évolution notable avec l'apparition à l'aube de la décennie 70 d'un secteur moderne qui occupe une place non négligeable dans la vie socio-économique du pays. L'élevage traditionnel demeure cependant le mode d'élevage prédominant.

La filière avicole nationale produit plusieurs espèces de volailles: poulets, canards, pintades, pigeon, dindes, oies, cailles. Le tableau 8 ci-dessous reprend la classification décrite dans le tableau 8 et donne un image plus précise de l'interprétation de ces quatre secteurs dans le contexte camerounais.

TABLEAU 8:
Caractéristiques des quatre systèmes de production aviaire au Cameroun

	Industriel et intégré	Commercial	Commercial	Villageois
	Système 1	Système 2	Système 3	Système 4
Biosécurité	Elevé	Moyen	Faible	Faible
Destination des produits avicoles	Exportation (œufs) Urbaine (œufs et chair)	Urbaine et périurbaine	Urbaine et périurbaine	Rurale et urbaine
Importance des intrants	Élevée	Moyenne	Faible	Faible
Importance de la qualité des voies de communication	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Faible
Implantation	En périphérie des grandes villes	En périphérie des grandes villes	Villes moyennes ou zones rurales	Partout et surtout dans des zones rurales éloignées ou enclavées
Mode d'élevage	Enfermées	Enfermées	Enfermées et semi-divagation	Essentiellement en divagation
Bâtiment	Fermé	Fermé	Fermé /ouvert	Ouvert
Contact avec d'autres poulets	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec les canards	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec d'autres volailles domestiques	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec la faune	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Soins et conseils vétérinaires	Internes	Externes	Externes ou inexistantes	Inexistants
Approvisionnement en vaccins	Marché (libéral)	Marché (libéral)	Marché (libéral)	Néant
Sources d'informations à caractère technique	Multinationales et nationales spécialisées	Vendeurs d'intrants	Vendeurs d'intrants	Services de vulgarisation
Financement	Banques / fonds propres	Micro finances et circuit informel (tontines)	Circuit informel	Néant
Race	Améliorée	Améliorée	Améliorée	Rustique et hybride
Niveau de sécurité alimentaire des producteurs	Elevé	Bon	Bon	Bon ou faible

Source: E. TELEU NGANDEU/A. NGATCHOU

Le tableau 9 montre la localisation des différents types d'exploitations. Les données concernent seulement les fermes homologuées au sens du Décret N° 75/527 du 16 juillet 1975 portant sur la réglementation des Établissements d'Exploitation en Matière d'Élevage et des Industries Animales.

**TABLEAU 9:
Nombre et localisation des exploitations**

Provinces	Départements	Système 1	Système 2	Système 3	Système 4
OUEST	MENOUA	13	12	29	
	BAMBOUTOS	3	8	25	
		1	3	7	
	HAUT-NKAM		4	24	
	HAUTS-PLATEAUX		5	26	
	KHOUNG-NKI		8	13	
	NOUN	1			
LITTORAL	MIFI	16	4	28	
	MOUNGO		32	9	
	NKAM			1	
	SANAGA MARITIME		12	7	
	WOURI	23	42	20	
	HAUTE SANAGA				
	LEKIE			7	
CENTRE	MBAM ET INOUBOU		1	2	
	MBAM ET KIM				
	MFOUNDI	7			
	NYONG ET KELLE		1	5	
EST	NYONG ET MFOUMOU				
	NYONG ET SO'O				
	BOUMBA ET NGOKO				
	HAUT NYONG				
	KADEI				
EXTREME-NORD	LOM ET DJEREM		1	3	
	DIAMARE			3	
	LOGONE ET CHARI		1		
	MAYO DANAÏ				
	MAYO SAVA				
	MAYO TSANAGA				
	DJEREM				
ADAMAOUA	FARO ET DEO				
	MAYO BANYO				
	MBERE				
NORD	VINA		2	6	
	BENOUE			11	
	FARO				
	MAYO LOUTI				
	MAYO REY				
NORD-OUEST	BOYO				
	MBUI				
	NDONGA MANTUM			9	

TABLEAU 9:
Nombre et localisation des exploitations

Provinces	Départements	Système 1	Système 2	Système 3	Système 4
	MENCHUM			6	
	MEZAM		2	31	
	MOMO			17	
	NGO KETUNDJA				
SUD	DJA ET LOBO				
	MVILA				
	OCEAN				
	VALLÉE DU NTEM				
SUD-OUEST	FAKO	13	3	4	
	KUPE MANENGOUBA			10	
	LEBIALEM			5	
	MANYU			10	
	MAMFE				
	MEME		8	61	
	NDIAN			14	

Source: MINEPA/IPAVIC/Institut National de la Statistique

Le chiffre d'affaires consolidé de la filière n'est pas connu, aucune étude n'ayant jamais été faite.

Les plans à moyen et long terme pour la restructuration de la filière font l'objet d'une réflexion et seront débattus dans les jours à venir au cours d'une concertation entre le MINEPIA et l'IPAVIC.

3.2 SECTEUR 1: ÉLEVAGE INDUSTRIEL ET INTÉGRÉ

L'élevage moderne qui peut être assimilé au secteur 1 est un élevage industriel représenté par des accoueurs et certains producteurs ayant des effectifs importants: 25 000 à 50 000 poulets de chair ou des effectifs supérieurs à 50 000 poules pondeuses. La société Provenderies du Cameroun (SPC) par exemple est une entreprise de 450 000 poules pondeuses.

Les principaux intervenants sont des entreprises locales plus ou moins affiliées par joint-venture à de multinationales.

Tous ce qui se rapporte au secteur 1 sera présenté avec les données du secteur 2 et 3 au paragraphe 3.3.

3.3 SECTEURS 2 ET 3: AUTRES ÉLEVAGES COMMERCIAUX

3.3.1 Cheptels reproducteurs et œufs à couvrir

Les principales entreprises avicoles qui fournissent des poussins d'un jour pour l'aviculture semi-industrielle sont implantées pour l'essentiel dans les provinces de l'Ouest, du centre, et du littoral.

Le rythme de production actuel (2006) de l'ensemble des couvoirs est de 640 000 poussins chair par semaine (soit 33 250 000 par an) et 140 000 poussins ponte par semaine (soit 7 280 000 par an). La production annuelle de poussins (chair et ponte) atteint 40 530 000 unités. La répartition par entreprise est consignée dans le tableau 10 ci-après.

TABLEAU 10:
Capacités des fermes parentales et des couvoirs (28 février 2006)

Entreprises	Localisation	Capacité ferme parentale	Capacité du couvoir par semaine	Effectif actuel du cheptel des parentaux	
				Chair	Ponte
Complexe Avicole de Mvog-Betsi (CAM)	Yaoundé	45,000	60,000	32,000	19,250
AFRICHICKS	Yaoundé	35,000	50,000	6,600	5,500
SOCIPAEL	Bafoussam	50,000	72,000	8,800	8,800
Élevage Promotion Afrique (EPA)	Dschang	90,000	100,000	35,200	
SOCAVB	Buéa	26,000	65,000	9,900	6,600
SPC-AGROCAM	Foumbot	72,000	163,000	41,069	22,683
GOLDFECH-ALIVET	Bafoussam	80,000	200,000	56,650	22,000
MAIF	Muyuka			2,800	
SIPREC SARL	Bafoussam	2,500	16,800	2,090	
SOCIÉTÉ CHINOISE	Ombé			3,850	1,650
Feeds and Chickens	Douala			4,620	
Total		400,500	726,000	203,579	86,483

Source: E. TELEU NGANDEU/A. NGATCHOU.

Reproduction

Les accoueurs utilisent des parentaux importés (poussins d'un jour ou œufs fécondés).

Alimentation

Généralement, les accoueurs fabriquent des aliments pour leur propre utilisation et pour la vente. Il existe toutefois quelques opérateurs spécialisés dans la fabrication d'aliments. Dans tous les cas, les aliments répondent aux normes standard quant à la composition et la valeur nutritive. Les analyses bromatologiques sont régulièrement effectuées par des partenaires étrangers ou par l'Institut de Recherche Agronomique pour le Développement (IRAD).

Gestion de l'exploitation

Les accoueurs et les grands producteurs utilisent des bâtiments fonctionnels où les normes zootechniques de production sont maîtrisées et les conditions de biosécurité assurées. De ces faits, les rendements obtenus sont proches de ceux des pays industrialisés.

Le tableau 11 présente l'évolution des prix des poussins d'un jour entre 2001 et 2005 en zone urbaine.

TABLEAU 11:
Prix moyen de vente sur les marchés de Yaoundé et Douala (en FCFA/unité)

	2001	2002	2003	2004	2005
Poussins chair	350	350	350	350	350
Poussins ponte	650	650	600	600	600

Source: MINEPA / IPAVIC / Institut National de la Statistique

3.3.2 Viande de poulets de chair

Les effectifs de la majorité des élevages de poulets de chair varient entre 500 et 1 000 têtes (secteurs 2 et 3 de la classification FAO). Cet élevage est surtout pratiqué à titre d'activité secondaire par des salariés du secteur public (ceux-ci ont subi une baisse drastique de salaires en 1993) ou du secteur privé. Ces petits éleveurs ravitaillent à plus de 70% le marché de poulets de chair. Il existe également quelques structures avec des effectifs de 25 à 50 000 têtes (assimilées au secteur 1 de la classification FAO).

Reproduction

Les producteurs achètent les poussins d'un jour sur place aux accouveurs ou les importent en fonction de la conjoncture.

Alimentation

Chez les producteurs avec des effectifs importants, l'alimentation est assurée avec des provendes complètes réalisées à partir d'une gamme variée de matières premières locales et importées. Les matières premières locales comprennent: le maïs, les sous produits des minoteries (remoulages et son divers) et des huileries (tourteaux de coton, tourteaux de palmiste). Les compléments minéraux, azotés et vitaminés (CMAV) sont importés. Il en est de même des tourteaux de soja.

Les types d'aliments achetés pour le poulet de chair sont les suivants

- Aliment démarrage (4 premières semaines),
- Aliment entretien (reste de la période d'élevage),

Les éleveurs des secteurs 2 et 3 fabriquent pour la plupart eux-mêmes leurs aliments qui ne répondent pas toujours aux normes en matière d'apport en énergie, protéines, vitamines et minéraux.

Gestion de l'exploitation

Chez les éleveurs de poulets de chair des secteurs 2 et 3, dans la plupart des cas, ce sont les femmes qui sont chargées de la gestion des fermes.

Les poulets de chair sont obtenus après une période qui se situe actuellement entre 40 et 60 jours (moyenne de 42 à 50 jours).

Dans les exploitations assimilées au secteur 1, le poulet de chair est produit en 42 jours pour un poids vif final de 1,8 à 2 kg et une consommation alimentaire de 4 kg. Les taux de mortalité en élevage sont acceptables (3 à 5%).

L'aviculture semi – intensive locale a connu sa période faste au milieu des années 80; l'économie était florissante. Les poussins chair coûtaient 250 FCFA l'unité; les prix de vente des aliments (démarrage et finition) étaient respectivement de 148 et 141 FCFA le kilogramme, les coûts sanitaires s'élevaient de 50 à 60 FCFA par poulet de chair. Ces coûts de production permettaient de produire le poulet de chair à un prix de revient à la ferme de 950 à 1 100 FCFA.

Après la dévaluation du FCFA (année 1994), les prix d'acquisition des poussins ont augmenté ainsi que ceux des autres intrants (aliments, vaccins et médicaments). Le coût de la protection sanitaire vétérinaire est passé du simple au double atteignant 150 FCFA/sujet (tableau 12).

TABLEAU 12:
Évolution des prix des intrants poulets de chair

	Avant 1994	2000	2005	% Variation
Poussins chair *en FCFA/unité)	250	350	350	40
Aliments démarrage chair en (FCFA/kg)	148	266	260	76
Aliments finition chair (en FCFA/kg)	141	252	250	77
Vaccins et médicaments (en FCFA/sujet)	80	150	150	88
Matières premières alimentaires (en FCFA/kg)				
- Maïs	65	100	150	131
- Tourteaux de soja	300	300	360	20
- Tourteau de coton	65	90	170	162
- Son de blé	20	40	60	200
- Remoulage	20	60	90	350
- Coquilles	65	100	100	54
- CMAV 5%	540	650	700	30

Source: E. TELEU NGANDEU/A. NGATCHOU

Avec toutes ces augmentations, les coûts de production des poulets de chair ont atteint 1400 FCFA/unité en 2000. Aujourd'hui, le coût de production des poulets de chair est de 1 600 à 1 700 FCFA/l'unité. Le tableau 13 présente l'évolution des coûts de production.

TABLEAU 13:
Variation des coûts de production des produits avicoles (en FCFA)

Années	1994	2000	2005
Prix du maïs	65	100	150
Coût de production du poulet (FCFA/unité)	1100	1450	1600 à 1700

Source: E. TELEU NGANDEU/A. NGATCHOU

Les coûts de production n'ont fait que croître depuis 1994 en suivant l'augmentation du prix du maïs. Le prix du maïs est en effet passé de 65 FCFA/Kg en 1994 à 150 FCFA/Kg voire plus en 2006, soit une augmentation de 131%. Même si les prix des autres intrants ont également considérablement augmenté, le maïs à lui seul entre pour près de 70% dans la composition des aliments de poulets.

L'élevage industriel nécessite une bonne assise financière ou des possibilités de financement par des structures bancaires ou de micro crédits. Les élevages industriels sont très présents et opérationnels dans les grands bassins de production notamment dans les provinces du centre, du Littoral et de l'Ouest. Les systèmes informels de financement appuient également l'activité avicole. Il s'agit des « tontines » qui accordent des prêts à court terme.

3.3.3 Oeufs de consommation de poules

Alimentation

Chez les producteurs avec des effectifs importants, l'alimentation est assurée par des provendes complètes réalisées à partir d'une gamme variée de matières premières locales et importées.

La poule pondeuse passe par plusieurs stades:

- Poussin ponte: de 1 à 10 semaines, aliment élevage,
- Poulette: de 11 à 21 semaines, aliment poulette,
- Ponte: de 22 à 76 semaines, alimentation ponte appropriée.

Les éleveurs des secteurs 2 et 3 fabriquent pour la plupart eux-mêmes leurs aliments qui ne répondent pas toujours aux normes en matière d'apport en énergie, protéines, vitamines et minéraux.

Gestion de l'exploitation

Entre 1 et 10 semaines, les poussins ponte sont chauffés. La durée de vie d'une poule pondeuse se situe donc à 18 mois avec un pic de ponte égal et le plus souvent supérieur à 80 %. Cependant on observe que dans une bonne partie des élevages de ponte visités, les poules continuent à pondre après 20 mois de vie avec un taux de ponte acceptable (60 %).

Chez les éleveurs assimilés au secteur 1, les élevages ponte atteignent couramment des performances de 280 à 300 œufs par cycle de ponte. Toutefois le niveau moyen de ponte au niveau national est d'environ 260 œufs/poule/an. Les taux de mortalité en élevage sont acceptables (15 à 25% pour les pondeuses).

Au milieu des années 80 les prix des poussins ponte variaient entre 350 et 400 FCFA l'unité, tandis que leurs aliments (démarrage, poulettes et ponte) revenaient respectivement à 128, 115, 120 FCFA le kilogramme. Les coûts sanitaires étaient de 100 à 150 FCFA par sujet pour les pondeuses. Ceci permettait de produire l'œuf à 25-29 FCFA/unité.

Après la dévaluation du FCFA (1994), les coûts d'acquisition des intrants primordiaux ont beaucoup augmenté, jusqu'à 70% pour les poussins ponte (tableau 14). Les coûts sanitaires ont atteint 300 FCFA par pondeuse. L'ensemble de ces augmentations a ramené les coûts de production des œufs à 34 FCFA / Unité.

TABLEAU 14:
Évolution des prix des intrants poules pondeuses

	Avant 1994	2000	2005	% Variation
Poussins ponte (en FCFA/unité)	350	700	600	71
Aliments démarrage ponte (en FCFA/kg)	128	246	230	80
Aliments poulette (en FCFA/kg)	115	214	180	57
Aliments Ponte (en FCFA/kg)	120	240	240	100
Vaccins et médicaments (en FCFA/sujet)	150	300	300	100
Matières premières alimentaires (en FCFA/kg)				
- Maïs	65	100	150	131
- Tourteaux de soja	300	300	360	20
- Tourteaux de coton	65	90	170	162
- Son de blé	20	40	60	200
- Remoulage	20	60	90	350
- Coquilles	65	100	100	54
- CMAV 5%	540	650	700	30

Source: E. TELEU NGANDEU/A. NGATCHOU

Aujourd'hui, les coûts de production des œufs atteignent 30 à 40 FCFA/unité (tableau 15).

TABLEAU 15:
Variation des coûts de production des produits avicoles

Années	1994	2000	2005
Coût de production des œufs (FCFA/unité)	29	34	30 à 40

Source: E. TELEU NGANDEU/A. NGATCHOU

3.3.4 Autres espèces

Pas d'informations disponible

3.4 SECTEUR 4: ÉLEVAGE VILLAGEOIS OU DE BASSE-COUR

3.4.1 Poulets

L'élevage traditionnel (élevage des poulets locaux: système 4 du classement FAO) est la forme la plus ancienne d'aviculture. Elle occuperait au Cameroun la majeure partie des exploitations. En milieu rural et en zone périurbaine, chaque concession possède au minimum quelques oiseaux de basse-cour appartenant aux femmes et aux enfants. Les effectifs par concession sont très variables et vont de 5 à 10 poules.

Alimentation

Les volailles cherchent leur nourriture dans la nature.

Gestion d'exploitation

Après avoir divagué durant les journées, les animaux rentrent autour des concessions pour passer la nuit dans des enclos de fortune, perchés sur des branches d'arbres ombragés ou dans un coin de cuisine, partageant la même pièce que les habitants de la maison.

Les performances zootechniques dans ce type d'élevage sont à la mesure du peu d'attention dont les animaux font l'objet: (absence de logement, aucune alimentation distribuée, pas de plan de prophylaxie ni de soins). Les pertes sont énormes. Les pertes non liées aux maladies représentent plus de 30% des causes de pertes d'animaux: vol, noyade, égarement, accident de circulation, prédatons (oiseaux rapaces, serpents, canidés et félinés). Une bonne partie de l'énergie des oiseaux est utilisée pour contrecarrer les effets de la disette et des intempéries, ce qui est préjudiciable à la productivité. Sur 10 poussins qui voient le jour, en moyenne, 6 sont sevrés et 3 à 4 à peine atteignent l'âge adulte. Des situations de 100% de pertes ne sont pas rares.

Le tableau 16 illustre les performances économiques et zootechniques de ce type d'élevage (avec un poids carcasse de 1,20 kg et 1\$US= 540 FCFA). Le compte d'exploitation donne le niveau de bénéfice tiré de l'activité dans un ménage agricole de 7 personnes. Au prix de vente de 2°000 FCFA/l'unité, le paysan avec ses 5 poules fait des bénéfices de l'ordre de 120°000 FCA par an soit un revenu net de près de 10 000 FCFA par mois pour les besoins de sa famille. Ce qui en milieu paysan pauvre est très significatif. Le tableau 17 résume la contribution du petit élevage avicole traditionnel à la sécurité alimentaire et au revenu dans une exploitation agricole familiale de 7 personnes avec seulement 5 poules.

TABLEAU 16:
Performances zootechnique et économique de l'aviculture traditionnelle familiale

Cas d'un petit élevage familial dans un ménage agricole				
Paramètres	Valeurs	Si la moitié de la production est vendue		
% viabilité (0-2 mois)	0,75	Nombre de poulets vendus	48	
% viabilité (2-12 mois)	0,75		FCFA	\$US
Œufs/couvée/poule	15	Prix unitaire de vente	2 000	4
Nombre de couvée/an	3	REVENUS	FCFA	\$US
Nombre d'œufs/poule/an	45	revenus total / an / ménage	96 820	179
Nombre total d'œufs/an	225	revenus /mois/ménage	8 068	15
% œufs consommés	0,15			
Nombre d'œufs consommés	34			
Œufs mis à couver	191	CONSOMMATION VIANDE DE POULET		
% éclosion:	0,90	Nombre de poulets consommés/an/ ménage	48	
Poussins éclos / an	172	Nombre de kg de viande	58	
Poussins viables 0-2 mois:	129	Kg / membre du ménage / an	8	
Poulets 2-12 mois:	97			
EXTRANTS				
Poulets adultes vendus / an	97			
KG de viande poulets produits	116			
Kg / membre du ménage / par an	17	Nombre de membres dans le ménage: 7		
Nombre de coqs:	1			
Nombre de poules:	5			
Nombre de poulets vendus/poule/ an	19			
Prix de vente du poulet	200			
		Si toute la production est vendue		
Recettes par ménage agricole	193 641	Annuel		
Dépenses	75 000	Annuel		
Bénéfices	118 641	Annuel		
	9 887	Mensuel		

Source: E. TELEU NGANDEU/A. NGATCHOU

Le tableau 17 présente la structure des coûts de production en élevage villageois avec quelques améliorations (aliments distribués, poulaillers, produits sanitaires).

TABLEAU 17:
Structure coût de production d'un poulet en aviculture villageoise améliorée

	Coût (FCFA)	%
Infrastructures (Poulailler)	12	2
Reproducteurs	90	12
Aliments	465	60
Produits vétérinaires	209	27
Total	776	100

Source: E. TELEU NGANDEU/A. NGATCHOU

Les poulets villageois jouent un rôle socioculturel très important dans toutes les formes d'organisations traditionnelles camerounaises.

Ils servent notamment:

- Dans les pratiques culturelles animistes: les poulets sont sacrifiés pour demander la protection divine, leur sang apporte la purification, les sujets de six semaines contribuent à éloigner les mauvais esprits.
- Dans la pharmacopée traditionnelle: les œufs sont utilisés comme ingrédients médicinaux.
- Dans la stratification de la société: le poulet est un symbole de hiérarchisation ainsi que la répartition de ses parts en témoigne. Le chef de famille a droit aux parties nobles (cuisses, gésier, bréchet) et le reste de la famille les parties basses.
- Dans la communication entre les hommes: le poulet donné pour des occasions spéciales (dot, réception d'un hôte de marque, circoncision, naissance) traduit l'estime que l'on porte à son destinataire pour sa qualité ou sa bravoure.
- Dans la justice coutumière: le poulet sert régulièrement à la réparation d'un tort. Le nombre de poulets à donner étant proportionnel à la gravité de la faute commise. Il peut servir en outre à confondre un coupable.

3.4.2 Autres espèces

Pas d'informations disponibles

3.5 ANALYSE DE LA FILIÈRE AVICOLE

La filière commerciale des productions avicoles au Cameroun est une chaîne qui commence chez les accoueurs et se termine chez les consommateurs. Les acteurs de cette filière relèvent de deux types de marchés: le marché des intrants et le marché des extrants. Le marché des intrants fait intervenir les exportateurs de matières premières, les accoueurs, les fabricants d'aliments pour bétail et les vétérinaires installés en clientèle privée. Les intervenants du marché des extrants commencent depuis le stade élevage jusqu'au stade "plats cuisinés".

3.5.1 Poussins d'un jour

Les accoueurs importent les parentaux (poussins d'un jour, œufs à couver) principalement de l'Union Européenne et de l'Amérique Latine, du Sénégal et du Zimbabwe. Dans la période allant du 01 janvier au 31 décembre 2005, 174 021 poussins d'un jour ont été importés de l'Union Européenne (France, Belgique, Hollande Angleterre), 173 340 œufs à couver du Brésil, 36 000 du Zimbabwe et 25 200 du Sénégal.

Les producteurs achètent des poussins d'un jour importés quand la conjoncture est favorable.

3.5.2 Viande de poulets de chair

Les produits avicoles des fermes commerciales sont vendus soit directement aux consommateurs à la ferme soit sur les marchés. Dans les marchés, les produits arrivent par l'entremise des grossistes qui les revendent aux petits détaillants; ceux-ci les vendent à leur tour aux consommateurs.

L'abattage et la découpe des poulets (l'industrie de transformation des produits avicoles – abattoirs de volailles) sont inexistantes à l'exception des opérations de tuerie et d'éviscération dans les marchés. Lorsque les ménagères veulent des produits prêts à cuire, elles remettent le poulet acheté sur pied à des abatteurs artisans (opérateurs des unités de tuerie) qui sont présents dans tous les marchés de volailles. Cet aspect de la commercialisation a créé des emplois informels pour des jeunes désœuvrés de certains grands centres commerciaux. Aujourd'hui dans les marchés de volailles, près de 50% des poulets vendus sur pied sont tués et éviscérés sur place. Cette activité s'exerce dans des conditions d'insalubrité inquiétantes (exposition aux zoonoses).

Les produits de l'aviculture villageoise entrent rarement dans des circuits formels de commercialisation en dehors des provinces septentrionales, de l'Ouest et du Nord-Ouest. D'une manière générale, le poulet villageois ou les œufs n'arrivent au marché local que pour satisfaire un besoin ponctuel d'argent (achat de savon, huile raffinée, pétrole, allumettes etc.). Leur vente est tout de suite suivie de l'achat de produits manufacturés ou du paiement d'un service. L'acheteur quant à lui, destine la volaille achetée d'abord à la consommation (familiale, traitement, etc.) contrairement aux produits de l'aviculture moderne qui sont revendus. Par ailleurs, le poulet villageois fait l'objet d'un trafic interurbain très intense. Ils sont convoyés par train depuis les provinces septentrionales vers les grands marchés de Douala et de Yaoundé. Lorsque chaque personne habitant la ville se rend dans son village, elle retourne le plus souvent avec des sujets offerts par les parents.

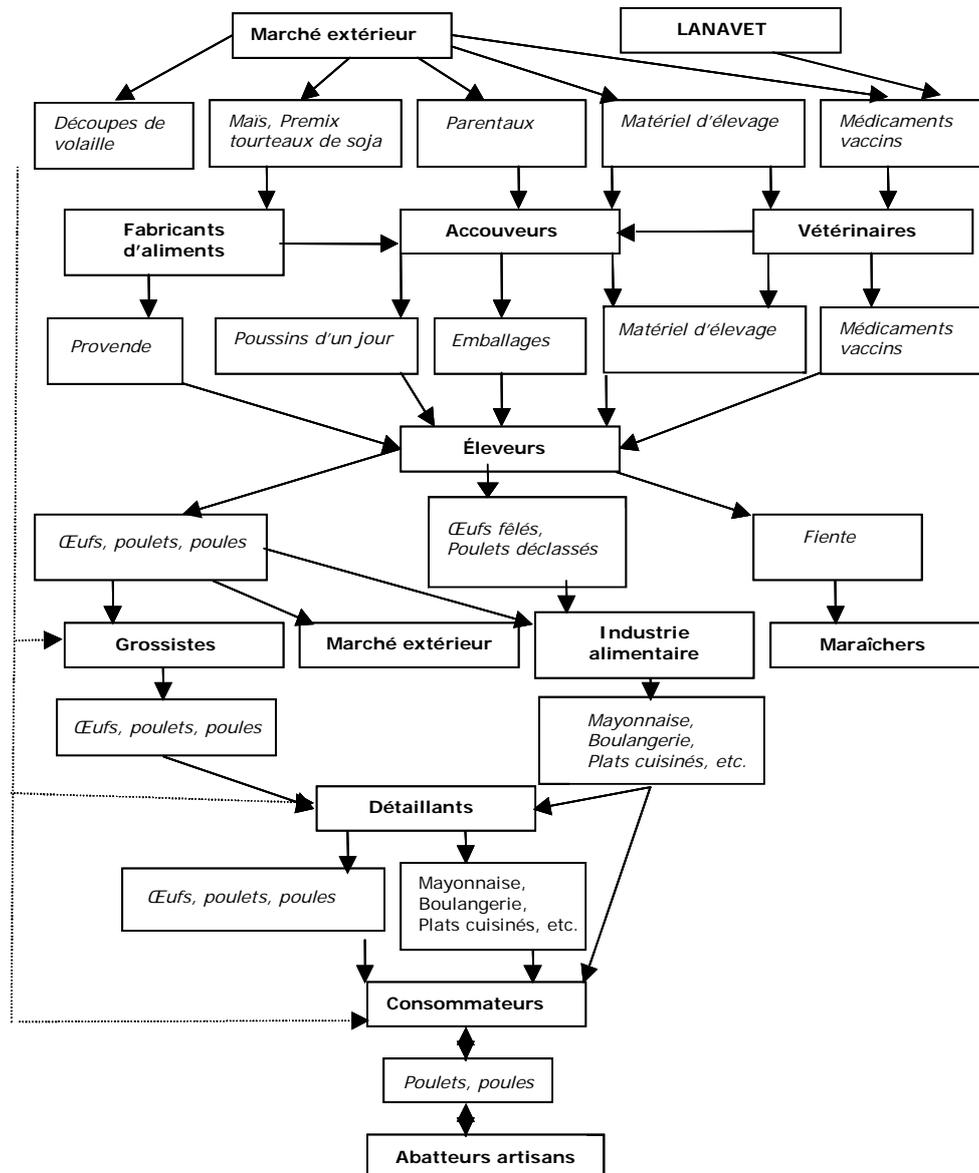
Dans les provinces septentrionales par contre l'élevage traditionnel constitue une activité fortement monétarisée, ainsi que dans les provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest où la vente de volailles est la principale source de revenus de contre saison agricole. Dans les provinces de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua, les poulets villageois sont présents dans tous les marchés permanents et périodiques. Le sujet qui n'a pas été vendu est remis dans la concession en fin de journée. À l'Ouest et au Nord-Ouest, l'organisation est différente: en dehors des volailles commercialisées dans les concessions, des collecteurs primaires sillonnent celles-ci, achètent des poulets qu'ils transportent dans des paniers conçus à cet effet, pour les revendre aux commerçants installés dans les marchés, moyennant bénéfice. Ces derniers disposent également à leurs domiciles de locaux pour le stockage des invendus. Ces modes de commercialisation des poulets villageois pose des problèmes et favorisent la propagation des maladies.

Au Cameroun, les producteurs de poulets de chair et d'œufs se ravitaillent régulièrement en poussins d'un jour et/ou aliments chez les accoueurs à l'aide de leurs camionnettes. Quant aux grossistes de produits finis, ils pénètrent fréquemment dans les fermes de production. Ces grossistes à leur tour, livrent aux détaillants disposant de locaux de stockage où les invendus sont réintroduits après l'exposition dans les marchés. Les producteurs semi industriels commercialisent eux-mêmes leurs produits soit à domicile, soit dans les marchés. Lorsqu'un voisin ou une connaissance a besoin d'un ou de plusieurs poulets pour la consommation familiale ou pour l'organisation d'une fête, l'achat se fait à la ferme d'un producteur connu. Le plus souvent, l'acheteur visite plusieurs fermes pour rechercher le meilleur offrant. Il en est de même pour les détaillants qui se ravitaillent dans des fermes différentes. Sur les marchés de Yaoundé et Douala où grossistes et détaillants se comportent de la même manière, 80% de poulets et d'œufs présents sur le marché proviennent de la province de l'Ouest.

Même si les abatteurs artisans installés à proximité des détaillants dans les marchés sont les plus exposés aux entités transmissibles à l'homme, ils jouent un rôle minime dans la dissémination des maladies aviaires.

La figure 10 illustre le circuit de commercialisation: les produits avicoles présents sur le marché sont soit produits localement (poulets sur pied: chair, pondeuses et reproducteurs réformés, poulets villageois), soit des découpes importées à l'état congelé qui représentaient en décembre 2005 moins de 20% du marché. Suite à l'augmentation des taxes à l'importation et à son interdiction totale dès l'apparition de l'IAHP en Afrique, la présence de ces découpes sur le marché ne résulterait plus que d'importations frauduleuses.

FIGURE 10: Circuits de distribution



Source: E. TELEU NGANDEU / A. NGATCHOU

3.5.3 Oeufs de consommation

Voir ci-dessus

3.5.4 Autres espèces

Pas d'informations disponibles

Chapitre 4

Commerce, commercialisation et marchés

4.1 MARCHÉ NATIONAL

Les principales villes du Cameroun sont: Yaoundé (1,1 million d'habitants), Douala (1,3 million), Garoua (424°312), Maroua (409°546), Bafoussam (319°457), Bamenda (321°490), Nkongsamba (166°262), et Ngaoundéré (216°300).

Les villes de Yaoundé (Province du Centre), Douala (Province du Littoral) et Bafoussam (Province de l'Ouest) sont non seulement des centres de consommation importants mais sont situés dans les plus grands bassins de production avicole.

Tableau 18: Répartition des marchés

Pas d'informations détaillées disponibles

En ce qui concerne les prix de commercialisation des produits avicoles au Cameroun il n'y a pas de mercuriale. Les prix évoluent dans une fourchette qui varie selon la loi de l'offre et de la demande. La demande est forte pendant les périodes festives (fin d'année, Pâques, fête de la Tabaski etc.).

En aviculture traditionnelle les saisons sont un facteur important de variation des prix. En début de saison des pluies, époque qui correspond au démarrage de la campagne agricole, l'offre est importante et les prix baissent. Les paysans ont tendance à se débarrasser des animaux qui peuvent causer des dégâts aux cultures. Il en est de même en début de saison sèche, période de flambées épizootiques de la maladie de Newcastle: la peur de perdre tous les animaux pousse les paysans avertis à diminuer leurs stocks de volailles.

En ce qui concerne les viandes de poulets congelées importées, elles sont soumises à la taxation sur le commerce international à l'importation. Le taux est de 50- 55% du prix CAF.

Pour l'aviculture semi intensive locale, plusieurs facteurs liés aux conditions de mise sur marché influencent les prix de vente:

- les taxes sur le commerce local;
- les frais de transport;
- les frais de commercialisation (emballages);
- La location de l'espace dans les marchés et l'alimentation des volailles en attente de vente.

Généralement les vendeurs de poulets louent un espace dans les marchés. Le prix de location peut atteindre 3000 FCFA / mois. Ils dépensent également environ 100 à 200 Francs par jour pour nourrir et abreuver leurs animaux en attente d'être vendus.

Ces facteurs sont quantifiés dans le tableau 19 ci-après, d'après les données recueillies sur les marchés des provinces du Littoral, de l'Ouest et du Centre.

TABLEAU 19:
Facteurs de formation des prix des produits avicoles (en FCFA/unité)

Facteurs	Poulets en FCFA/unité	Œufs en FCFA/unité	Abats et poulets frais ou congelés
Inspection Sanitaire vétérinaire (ISV) commerce local:	5	0,5	40% du prix CAF
- Importation		0,5	
- Exportation			
Transport (Bafoussam-Yaoundé)	180	0,84	
Dépenses informelles (frais de route)	soit environ 0,66FCFA/unité/km	2,5	
Autres frais de commercialisation:		0,3 /alvéole	
- retour des emballages		0,07	
- déchargement		0,04	
- chargement			
Pertes lors de la commercialisation		0,5	
Total	185	5,78	

Source: E. TELEU NGANDEU/A. NGATCHOU

Note: Les données brutes sont les suivantes: pour un carton de 360 œufs il faut prévoir 300 FCFA de frais de transport entre Bafoussam et Douala. Le retour des emballages génère des dépenses de l'ordre de 75°000 FCFA pour 3°000 alvéoles. Le chargement et le déchargement des cartons d'œufs coûtent respectivement 15 et 25 FCFA par carton. Les pertes pendant le transport s'élèvent à environ 4 œufs pour 360 œufs transportés, soit 1%.

En tenant compte des éléments ci-dessus recensés, l'analyse des prix des produits avicoles sur les marchés en temps normal est résumée dans le tableau 20 ci-après.

TABLEAU 20:
Analyse des prix des produits avicoles (en temps normal)

Facteurs	Poulets de chair (sur pied)	Œufs de table	Poulets congelés et abats
Prix de revient (FCFA/unité)	1700	30	
Prix CAF (FCFA/Kg)			650
Taxes et autres frais de commercialisation (FCFA/unité)	185	5,78	50-55%
Prix de revient toutes taxes et tout frais inclus (FCFA/unité)	1885	35,78	900-950
Prix de vente moyen (FCFA/unité)	2000	40	1200-1250
Bilan	115	4,22	± 220

Source: E. TELEU NGANDEU/A. NGATCHOU

4.2 IMPORTATION

Malgré une production d'œufs nationale excédentaire et des exportations, des œufs en provenance du Nigeria sont aussi importés et commercialisés à l'Extrême-Nord, au Nord et dans le Sud-Ouest en raison de la porosité des frontières et des prix de vente bas.

4.3 EXPORTATION

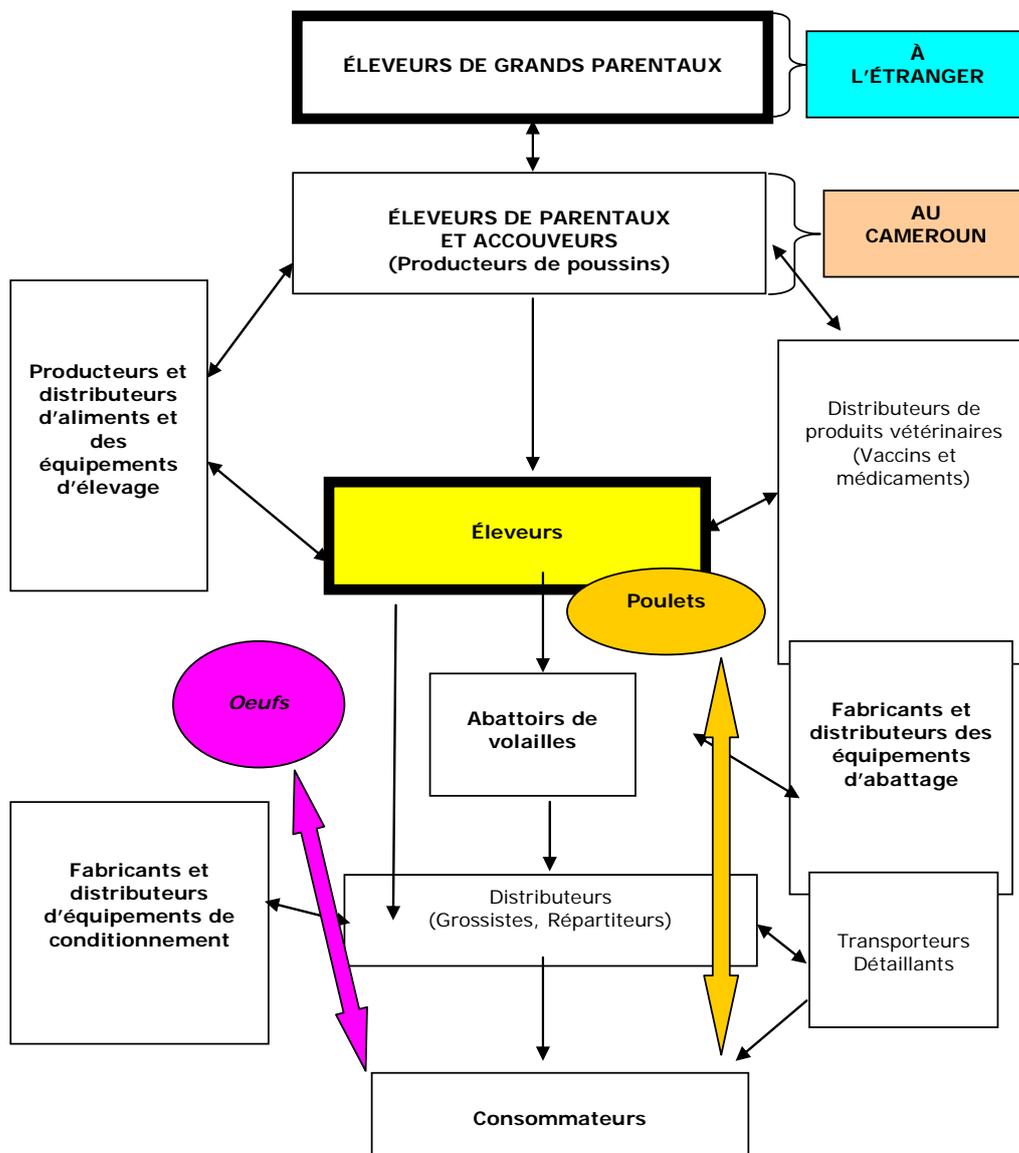
La production camerounaise en œufs de consommation est excédentaire ce qui permet l'exportation dans la sous-région CEMAC.

4.4 INFRASTRUCTURES D'ABATTAGE

Les abattoirs de volailles sont inexistant, à l'exception des opérations de tuerie et d'éviscération qui sont présents dans tous les marchés de volailles (abatteurs artisans, opérateurs des unités de tuerie).

D'après l'IPAVIC, l'installation de plusieurs abattoirs industriels de volailles augmenterait la compétitivité des poulets produits localement. D'après cette organisation professionnelle encore récente, la dynamique de production – commercialisation – consommation n'épouse que certains contours du schéma classique d'interaction entre les différents acteurs d'une filière avicole moderne. La création d'abattoirs est mentionné dans un plan de sortie de crise préconisé par cette organisation (Figure 11).

FIGURE 11: Dynamique potentielle de production dans une filière avicole moderne



4.5 PROVENDE, ALIMENT VOLAILLES

Les accouveurs produisent souvent des aliments pour leurs propres besoins et pour la vente. Il existe toutefois quelques opérateurs spécialisés dans la fabrication d'aliments. Dans tous les cas, les aliments répondent aux normes standard quant à la composition et la valeur nutritive. Les analyses bromatologiques sont régulièrement effectuées par des partenaires étrangers ou par l'Institut de Recherche Agronomique pour le Développement (IRAD).

Les fabricants d'aliments importent le maïs d'Asie, le tourteau de soja de l'Union Européenne et de l'Amérique Latine et le prémix du marché européen.

Les matières premières locales comprennent: le maïs, les sous produits des minoteries (remoulages et son divers) et des huileries (tourteaux de coton, tourteaux de palmiste). Les compléments minéraux, azotés et vitaminés (CMAV) sont importés. Il en est de même des tourteaux de soja. Les formules alimentaires appliquées ont généralement le profil tel que résumé dans le tableau 21.

TABLEAU 21:
Formules alimentaires en %

Matières premières	Aliment démarrage chair	Aliment finition chair	Aliment ponte
Maïs	60	63	60
Tourteau de soja	20	15	8
Tourteau de coton	12	10	5
Farine de poisson			4
Son de blé	0	2	-
Remoulage	2	4	9,5
CAMV 5%	5	5	5
Coquille	2	2	8
Sel			0,5
Total	100	100	100

Source: E. TELEU NGANDEU / A. NGATCHOU

Chapitre 5

Races

5.1 RACES EXOTIQUES

Divers races importées améliorées sont présentes dans les élevages modernes au Cameroun: hybro lourd, Jupiter chair, Hybro P 2000, Derrick 109, Hubard chair, et Rhode Island.

Il existe quelques oies et cailles de races importées.

5.2 RACES LOCALES

À l'aube de l'indépendance toutes les actions entreprises par le gouvernement pour améliorer l'aviculture villageoise se sont soldées par des échecs. L'amélioration génétique par l'introduction des coqs améliorateurs en milieu villageois n'a produit aucun effet pour plusieurs raisons:

- Nécessité pour le paysan de disposer de plusieurs phénotypes pour les sacrifices et les cadeaux.
- Nécessité de garder des sujets plus ou moins résistants à la maladie de Newcastle.
- Grande liberté des volailles qui rend indubitablement les effets de croisement peu durables, la valeur hybride ou hétérosis obtenue en première génération diminuant de moitié lorsque deux animaux croisés sont soumis à la reproduction.
- L'attachement séculaire, voire atavique du paysan aux poulets villageois de race locale.

Il existe actuellement au Cameroun plusieurs souches de poulets de race locale:

- le poulet au cou nu;
- le poulet à plumage rouge et le poulet à plumage blanc;
- le poulet Brahman ou « poulet pantalon » en raison du plumage qui couvre les pattes.

La productivité du poulet Brahman est très faible (1.8 à 2Kg de poids vif en 12 mois) et diffère du Brahman importé qui avait été introduit au Cameroun vers les années 60 et qui s'est adapté à l'environnement.

Il existe également dans les troupeaux de volailles villageoises, des poulets hybrides issus de croisements non contrôlés entre sujets de race locale et sujets de race améliorée. Les poulets hybrides vivent en divagation dans les zones urbaines et périurbaines.

Les pigeons, les pintades (francolin) et les canards d'élevage (barbari) sont de races locales.

À côté des oies et cailles de races importées, il existe également des races locales. Les races locales de cailles sont plus résistantes mais pondent peu contrairement à la souche importée plus petite qui pond beaucoup.

Chapitre 6

Santé vétérinaire, santé publique, mesures de biosécurité

6.1 INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE (SITUATION 2006)

Le virus H5N1 responsable de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène a été détecté au Cameroun en 2006.

Le 21 février 2006, le chef d'unité du réseau PACE (Programme Panafricain pour le Contrôle des Epizooties, programme financé par l'Union Européenne) a été informé de cas de mortalité de canards d'élevage dans trois maisons situées dans le quartier de Doualaré, à la périphérie de la ville de Maroua, capitale de la province de l'Extrême Nord du pays. La maladie a commencé simultanément sur les canards des trois maisons le 19 février avec les mêmes signes cliniques: troubles nerveux (torticolis), digestifs (diarrhée verdâtre) et locomoteurs (boiterie). Deux jours plus tard, et lors du passage du même chef d'unité du réseau PACE, le bilan était de 43 malades et 36 morts.

Des prélèvements trachéaux, cloacaux et sanguins ont été effectués sur les sept canards survivants par les responsables du Laboratoire National Vétérinaire de Garoua (LANAVET) appelés pour la circonstance. Les survivants ont été par la suite sacrifiés. Ce laboratoire n'étant pas en mesure de poser le diagnostic de confirmation, a fait parvenir les prélèvements à l'antenne du Centre Pasteur du Cameroun à Garoua, qui à son tour les a expédiés au Centre Pasteur de Yaoundé. Ce dernier a diagnostiqué le virus A sous-type H5 puis a envoyé une partie des prélèvements à l'Institut Pasteur de Paris pour confirmation de ce résultat et identification du sous-type N1.

Le bilan de cette attaque est consigné dans le tableau 22 ci-après.

TABLEAU 22:
Bilan de l'attaque

Maison de	Effectif	Nombre de malades	Nombre de morts
M Gegewe	18	18	15
M David Tchan	14	14	11
M Haman Tomo	11	11	10
Total	43	43	36

Source: E. TELEU NGANDEU/A. NGATCHOU

Au cours de la même période, le consul de France à Garoua dans la province du Nord, qui se livrait à une partie de chasse à Malapé, village situé à la frontière nigériane, a signalé aux services vétérinaires des mortalités de canards sauvages dont les cadavres étaient consommés par les populations. Un des oiseaux a été tué et remis au laboratoire LANAVET pour diagnostic. Le laboratoire de Padoue a confirmé effectivement la présence du virus H5N1.

Sous les auspices du Comité Interministériel ad hoc de prévention et de lutte contre la grippe aviaire, le « plan de mise en œuvre des activités du secteur santé dans la lutte contre la grippe aviaire » et le « plan sectoriel d'urgence de prévention contre l'épizootie de grippe aviaire » ont été intégrés pour former un plan d'action unique. Un certain nombre de mesures réglementaires ont été prises:

- Arrêté conjoint N° 006/MINEPIA/MINSANTE du 15 mars 2006 ajoutant la grippe aviaire à la nomenclature des maladies du bétail réputées légalement contagieuses et à déclaration obligatoire;

- Arrêté N° 0007/MINEPIA du 16 mars 2006 portant déclaration de l'infection à l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (Grippe Aviaire) dans la Province de l'Extrême-Nord;
- Décision N° 0028/MINEPIA du 16 mars 2006 portant suspension de l'importation de certaines espèces sensibles à l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (Grippe Aviaire) et de certains types de matériel d'élevage;
- Décision N° 0029/MINEPIA du 17 mars 2006 portant création des barrières de contrôles sanitaires dans certaines provinces.
 - a. Extrême Nord: 01
 - b. Nord: 03
 - c. Adamaoua: 04
 - d. Nord-Ouest: 02
 - e. Est: 01
 - f. Centre: 01
 - g. Sud-Ouest: 01

Dès l'annonce des flambées épizootiques en Asie, en Europe Centrale et de l'Est, le Gouvernement a élaboré, sous l'égide des Ministères de la Santé Publique et de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales un projet dit « Plan Stratégique de lutte contre l'épidémie de la grippe humaine de souche aviaire ». Par la suite, les stratégies de mise en œuvre dudit plan, élaborées par les deux départements ministériels ont été fusionnées en un document unique et intégré (celui du MINEPIA est intitulé: Plan Sectoriel d'Urgence de la Prévention Contre l'Epizootie de Grippe aviaire). Les grandes lignes de ce plan d'urgence sont les suivantes:

- Communication;
- Surveillance épidémiologique renforcée;
- Contrôle des mouvements de la volaille et surveillance des marchés;
- Diagnostic de laboratoire renforcé;
- Mise en place rapide d'une quarantaine effective des zones infectées ou suspectées;
- Abattage sanitaire des élevages infectés ou suspects;
- Elimination des carcasses et désinfection;
- Indemnisation des éleveurs;
- Vaccination de la volaille;
- Renforcement de la biosécurité dans les élevages;
- Prise en charge médicale des risques de grippe aviaire chez l'homme;
- Coordination de la prévention et de la lutte par le Comité interministériel;
- Assistance Technique court terme pour des missions spécifiques destinées à améliorer la connaissance de la maladie dans le pays.

Pour ce qui est de la coordination, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a créé le 17 février 2006, un Comité Interministériel ad hoc de prévention et de lutte contre la grippe aviaire. Présidé par lui-même, ce comité comprend les membres ci-après:

- Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation;
- Le Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales;
- Le Ministre de la Santé Publique;
- Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural;
- Le Ministre de l'Economie et des Finances;
- Le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation;
- Le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature;
- Le Ministre du Commerce;
- Le Ministre de la Communication;

- Le Ministre des Forêts et de la Faune;
- Le Secrétaire d'Etat à la Défense, chargé de la Gendarmerie.

Ce comité a ses représentations au niveau des provinces. De même, des brigades d'interventions ont été créées au niveau national, provincial et départemental.

Les mesures opérationnelles envisagées sont les suivantes:

- La communication;
- La surveillance (oiseux d'élevage et oiseaux sauvages);
- La formation du personnel de terrain;
- La mise à la disposition des services vétérinaires des équipements de protection individuelle et de prélèvements;
- Le renforcement des capacités de laboratoires de diagnostics (Lanavet et Centre Pasteur du Cameroun)
- Le renforcement de la surveillance des zones à risques.

6.2 AUTRES PATHOLOGIES AVIAIRES MAJEURES

Pour des informations régulièrement mises à jour sur la situation des pathologies aviaires transfrontalières et notifiables, prière de se référer au:

Programme de prévention des urgences pour les ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et des plantes (EMPRES) de la FAO, à l'adresse:

www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/empres/home.asp

Base de données du système mondial d'information sanitaire (WAHID) de l'OIE, disponible à l'adresse: www.oie.int

Dans les élevages avicoles modernes de grande taille et industriels assimilables au secteur 1, les maladies les plus courantes sont la maladie de Newcastle, la bronchite infectieuse, la maladie de Gumboro, les salmonelloses, et le choléra aviaire. Les éleveurs de ce secteur disposent d'un vétérinaire-conseil chargé du suivi des activités et suivent un programme de prophylaxie sanitaire et médicale rigoureusement appliqué. La vaccination contre la maladie de Marek s'effectue au couvoir.

Le programme de prophylaxie généralement appliqué par les producteurs est le suivant (tableau 23):

**TABLEAU 23:
Éléments des programmes de prophylaxie appliqués**

Durée (jours)	Type de produit utilisé	Chair	Ponte
- 15 – 0	Vide sanitaire	+	+
1 – 4	Antistress	+	+
	Vaccin Newcastle	+	+
	Vaccin bronchite infectieuse	-	+
	Antistress	+	+
4 – 10	Vitamines	+	+
10	Vaccin Gumboro	+	+
	Antistress	+	+
14	Déparasitage interne	+	+
	Ectoparasite	+	+
21	Rappel vaccin Newcastle	+	+
	Rappel vaccin Gumboro	+	+
	Antistress	+	+
24	Anticoccidien	+	+
30	Vitamines	+	+
42	Rappel vaccin Newcastle	+	+
	Antistress	+	+
	Arrêt traitement Chair		
42	Rappel vaccin bronchite infectieuse	-	+
	Antistress	-	+
60	Vaccin variole	-	+
	Antistress	-	+
75	Déparasitage interne	-	+
90	Anticoccidien	-	+
105	Vitamines	-	+
150	Rappel vaccin Newcastle	-	+
	Entrée en ponte		
210	Rappel vaccin Newcastle (*)	-	+
	Antistress	-	+
	En cours de ponte:		
	2 déparasitages internes	-	++
	2 anticoccidiens	-	++
	2 vitamines	-	++
	Rappel Newcastle (**)		

Source: E. TELEU NGANDEU/A. NGATCHOU

(*) Vaccin tué utilisé par injection

(**) Praticqué par les éleveurs qui disposent de plus de 100 000 sujets de ponte

Dans les élevages des secteurs modernes 2 et 3, les pathologies sont les mêmes que dans le système industriel, mais le système semi-industriel est très vulnérable aux salmonelloses et aux parasites qui sont la preuve d'une hygiène approximative. Les programmes de prophylaxie sanitaire et médicale proposés par les encadreurs du secteur public ou privé sont plus ou moins respectés. D'une manière générale, les éleveurs de ces secteurs 2 et 3 tentent de s'accommoder aux techniques modernes de production avec plus ou moins de succès.

Dans l'élevage villageois du secteur 4, les volailles ne sont l'objet d'aucun soin vétérinaire. Les éleveurs de cette catégorie ne font appel aux vétérinaires qu'en cas de fortes mortalités. Les performances zootechniques sont à la mesure du peu d'attention dont les animaux font l'objet: absence de logement, aucune alimentation distribuée, et aucun plan de prophylaxie ni de soins. De ces faits les pertes sont énormes, et les oiseaux villageois payent un tribut particulièrement lourd à la maladie de Newcastle et à diverses parasitoses. Des situations de 100% de pertes ne sont pas rares. Les conditions de biosécurité ne sont pas suffisantes car les poulaillers sont situés dans les concessions familiales avec tout ce que cela comporte comme risque d'attaque des oiseaux par une zoonose.

Les médicaments vétérinaires et le matériel d'élevage neuf ou d'occasion sont importés principalement de l'Union Européenne bien que l'importation de cette dernière catégorie ait été interdite depuis l'apparition de la grippe aviaire au Nigeria.

Les coûts des produits vétérinaires varient suivant la zone où est installé le vétérinaire, suivant le fournisseur et le pays d'origine. Ces derniers temps, le circuit de distribution des médicaments a été envahi par des produits bon-marché provenant de firmes pharmaceutiques marginales indo-pakistanaïses ou d'Asie du sud-est. Dans tous les systèmes modernes, 2% du coût de production d'un poulet de chair sont liés à la protection sanitaire.

Les modes de commercialisation des produits avicoles créent des problèmes sanitaires. L'histoire de la maladie de Gumboro introduite au Cameroun il y a 2 ou 3 décennies, met en évidence le rôle que peuvent jouer les circuits locaux de commercialisation des produits d'aviculture dans l'introduction et la dissémination d'une nouvelle maladie. Cette maladie s'est répandue d'abord au sein d'une ferme, puis sa propagation a eu lieu d'une exploitation à une autre, et de localités en localités au point qu'elle est devenue endémique dans tout le pays avec des flambées épizootiques successives et régulières. Pour qu'une maladie se propage comme cela, il suffit que les parentaux importés (poussins d'un jour, œufs fécondés) proviennent d'un pays non indemne. La maladie partira des couvoirs pour s'introduire dans les fermes de production (poulets, œufs) et se propagera par contact direct entre oiseaux surtout lorsque l'élevage de plusieurs bandes de niveau de production différent est pratiqué. Dans la même logique, les facteurs de contagion indirecte sont multiples: les camions de transport, leurs conducteurs; les acteurs impliqués dans la production et la distribution; l'usage multiple des alvéoles et des cartons d'emballage; ou encore les échanges interurbains.

6.3 MESURES DE BIOSÉCURITÉ

Voir chapitre 6.1

Chapitre 7

Politiques actuelles, cadre légal

Tenant compte des échecs des politiques d'amélioration de l'aviculture villageoise après la décolonisation, le Gouvernement a conçu un programme de développement du secteur avicole moderne. En 1960, trois stations pilotes avaient été créées pour mettre à la disposition des aviculteurs des poussins d'un jour de race améliorée ainsi que la provende pour l'alimentation des oiseaux. Il s'agissait des stations de Mvog-Betsi, Nkounden et Douala-Banga. Ces stations ont été fusionnées en 1984 en Office National de Développement de l'Aviculture et du Petit Bétail (ONDAPB) qui n'a pu démarrer ses activités en raison de la forte récession économique qui frappait le pays et les privatisations recommandées par le Programme d'Ajustement Structurel. C'est à partir de ce moment que le secteur privé s'est développé. L'aviculture camerounaise se divise donc en secteurs moderne et traditionnel. Les poulets sont soit de race améliorée soit de race locale ou des hybrides.

Il n'existe au Cameroun aucun programme d'assistance à la filière avicole nationale. Le Ministère a élaboré en 2004 un projet intitulé « Programme de Développement de la Filière Avicole », ce projet qui était soumis au financement PPTTE n'avait pas été validé par son Comité Consultatif en raison des insuffisances relevées par les experts des groupes thématiques de cette instance. Le document est en train d'être revu pour être soumis à nouveau au dit Comité Consultatif. L'élaboration du Plan Directeur National de l'Aviculture que le MINEPIA s'est toujours proposé de mettre sur pied n'a jamais démarré par manque de moyens financiers pour mener les études nécessaires. Une fiche de projet à cet effet vient d'être élaborée et un financement est recherché pour pouvoir mener cette étude.

Plusieurs textes (législatifs et réglementaires) régissent les activités d'élevage au Cameroun:

- Loi N° 006 du 16 avril 2001 portant nomenclature et règlement zoosanitaire des maladies du bétail réputées légalement contagieuses et à déclaration obligatoire;
- Loi N° 2000 / 017 du 19 décembre 2000 portant réglementation de l'Inspection Sanitaire Vétérinaire.
- Loi N° 2000 /018 du 19 décembre 2000 portant réglementation de la Pharmacie Vétérinaire
- Décret N° 86 / 711 du 14 juin 1986 fixant les modalités de l'Inspection Sanitaire Vétérinaire
- Décret N° 75 / 527 du 16 juillet 1975 portant réglementation des Etablissements d'Exploitation en Matière d'Elevage et des Industries Animales
- Décret N° 76 / 420 du 14 septembre 1976 portant réglementation de l'Elevage, de la Circulation et de l'Exploitation du Bétail
- Décret N° 86 / 755 du 24 juin 1986 modifiant le décret N° 76/420 du 14 septembre 1976 portant réglementation de l'Elevage, de la Circulation et de l'Exploitation du Bétail
- Décret N° 2001 / 955 / PM du 01 novembre 2001 fixant les conditions d'octroi et d'exercice du mandat sanitaire applicable à la lutte contre les épizooties et à l'inspection des données alimentaires d'origine animale et halieutique.

La plupart de ces lois et décrets régissant les activités avicoles n'ont pas d'arrêtés d'application. C'est le cas de l'article 13 de la Loi N° 006 du 16 avril 2001 qui stipule qu'en cas de calamité, les propriétaires des animaux abattus, en application des dispositions de la présente loi, peuvent prétendre à une indemnisation dans des conditions fixées par le Président de la République.

Il en est de même de l'article 107 dont les termes sont difficilement applicables:

- Le responsable des services vétérinaires chargé de la visite doit prendre toutes mesures utiles pour prévenir l'infection des quais, chemins et routes et canaux par le passage d'animaux malades ou suspects.
- Les frais d'abattage, de dénaturation d'enfouissement, de transport, de mise en quarantaine ainsi que tous les autres frais auxquels peut donner lieu l'exécution de mesures sanitaires sont à la charge du propriétaire.
- En cas de refus des propriétaires et conducteurs intéressés d'assurer les obligations qui leur incombent, il y est pourvu d'office, mais à leurs frais.
- Le responsable des services vétérinaires chargé de la visite veille à l'exécution des mesures prescrites et en cas de besoin peut requérir le concours des autorités administratives et du maintien de l'ordre.

Les mêmes manquements sont notés dans la Loi N° 2000/017 du 19 décembre 2000 portant réglementation de l'Inspection Sanitaire Vétérinaire:

- Article 14: Les conditions de traitement, d'immunisation, de destruction d'animaux malades ou suspectés de l'être sont déterminées par arrêté du Ministre chargé des services vétérinaires.
- Article 16: Dans le cas d'une valorisation industrielle des saisies (industriels de transformation), les modalités de couverture des frais inhérents à la manutention des produits avariés ou à la désinfection des lieux de stockage, et de l'utilisation du produit de leur vente sont fixés par voie réglementaire.
- Article 17: Les conditions dans lesquelles les propriétaires d'animaux contaminés ou suspectés de l'être peuvent être astreints au respect des mesures propres à prévenir ou à combattre la maladie sont fixées par voie réglementaire.

Les modalités d'application du Décret N° 2001/955/PM du 1^{er} novembre 2001 fixant les conditions d'octroi et d'exercice du mandat sanitaire applicable à la lutte contre les épizooties et à l'inspection des données alimentaires d'origine animale et halieutique ne sont pas fixées. Les répercussions sont considérables en cas de grande épizootie. Les 40 docteurs installés en clientèle privée ne peuvent être mobilisés.

La Loi des Finances n'exonère pas de la TVA les matériels et les équipements de la filière avicole (contrairement aux petits matériels de pêche, les semences, les engrais et les matériels agricoles, les intrants, ainsi que les pièces détachées destinées aux usines de fabrication de ces engins et matériels).

Diverses autres taxes frappent sévèrement la filière avicole:

- Taxe d'exploitation d'usines (usines de fabrication d'aliments de bétail): 0,1% de la valeur de la production payable mensuellement;
- Taxe d'inspection sanitaire vétérinaire à la production: 10 FCFA/tête;
- Taxe d'ISV sur le commerce local: 5 FCFA/tête pour les poulets et poules réformées; 1°FCFA/tête pour les poussins et 0,5 FCFA par œuf;
- Taxe d'ISV sur le commerce international: 2 FCFA / tête pour les poussins d'un jour et 2°FCFA par unité pour les œufs de consommation et les œufs fécondés.

Les règles de l'OMC concernant la libéralisation des marchés affectent la filière avicole nationale. Les poulets importés qui arrivent à Douala à 650 FCFA le Kg (Prix CAF) peuvent faire l'objet de subventions ce qui, avant les diverses taxations sur les importations, va créer une concurrence déloyale pour la production locale.

Chapitre 8

Analyse

8.1 FORCES ET FAIBLESSES ACTUELLES DU SECTEUR AVICOLE

Le rôle important de l'aviculture villageoise dans la sécurité alimentaire

L'aviculture sous toutes ses formes joue un rôle très important dans la sécurité alimentaire:

- Amélioration de l'alimentation de la famille par la consommation d'une partie des produits avicoles; vente et achat d'autres produits alimentaires.
- Augmentation de la productivité des parcelles de cultures (cultures vivrières et maraîchères) par l'utilisation des fumiers issus de l'élevage.
- Génération de revenus par la vente des productions.

Le cheptel familial est également une épargne sur pied facilement mobilisable en cas de besoin.

Dans les provinces septentrionales et de l'Ouest, les ménages agricoles possèdent en moyenne cinq poules de race locale et leur consacrent un minimum d'attention (abris, complémentation aux céréales et quelques vaccinations et soins). Au prix de vente de 2000 FCFA l'unité, le paysan avec 5 poules a des bénéfices de l'ordre de 120°000 FCA par an soit un revenu net de près de 10 000 FCFA par mois pour les besoins de sa famille. Ce revenu est très significatif en milieu paysan pauvre.

L'aviculture moderne en développement

Si l'aviculture traditionnelle ou villageoise évolue au gré des aléas de la nature, l'aviculture moderne quant à elle s'adapte à l'évolution technologique. La filière avicole nationale satisfait la demande locale en œufs de consommation et l'excédent de la production est exportée dans la sous-région CEMAC et au-delà. L'organisation des acteurs de la filière est timide (producteurs, distributeurs, abatteurs).

Une compétitivité menacée

L'aviculture moderne dépend du marché extérieur pour les intrants ce qui rend son coût de production élevé et peu compétitif. Jusqu'en décembre 2005, le prix de revient du kilogramme de viande de la volaille importée était de moitié inférieur à celui du poulet produit localement.

Des problèmes sanitaires

Les maladies constituent un facteur limitant non négligeable. Le secteur connaît une faible densité des vétérinaires installés en clientèle privée et surtout une diminution de la capacité opérationnelle de ceux des services publics sous le poids de l'ajustement structurel.

Un secteur avicole confronté à la grippe aviaire et ses conséquences sur la filière

La réponse des consommateurs à l'apparition de la grippe aviaire a été la désertion des marchés de volailles. Sur les marchés, les prix des volailles et des œufs ont considérablement baissé, de 50% pour la plupart, comme en témoignent les chiffres suivants (tableaux 24 et 25). L'avènement de la grippe aviaire a significativement modifié cette grille (tableau 26 ci-après).

TABLEAU 24:
Analyse des prix des produits avicoles depuis l'annonce de la présence de la grippe aviaire

	Prix de revient (FCFA/unité)	Prix CAF (FCFA/Kg)	Taxes et autres frais de commercialisation (FCFA/unité)	Prix de revient tous frais et taxes inclus (FCFA/unité)	Prix de vente moyen (FCFA/unité)	Bilan
Poulets de chair (sur pied)	1700		185	1885	1000	-885
Œufs de table	30		5,78	35,78	25	-10,78
Poulets congelés et abats		600	40%	840	1000	160

Source: E. TELEU NGANDEU/A. NGATCHOU

TABLEAU 25:
Comparatif des prix moyens de production et de vente chez les producteurs

Produits	Coût de production moyen (en FCFA)	Prix de vente moyen avant le 08 février 2006 (en FCFA)	Prix de vente moyen depuis le 08 février 2006 (en FCFA)
Poulet de chair (45 jours)	1600	2000	1000
Œufs de consommation	30	40	25
Poussin d'un jour chair	225	350	350
Poussin d'un jour ponte	400	600	600

Source: E. TELEU NGANDEU / A. NGATCHOU

L'invariabilité des prix des poussins d'un jour s'explique par le fait que les accoueurs préfèrent les étouffer que d'en diminuer les prix.

TABLEAU 26:
Comparatif des prix moyens de vente chez les distributeurs

Produits	Coût de production moyen (en FCFA)	Prix de vente moyen avant le 8 février 2006 (en FCFA)	Prix de vente moyen depuis le 8 février 2006 (en FCFA)
Poulet de chair (45 jours)	1600	2000	1000
Œufs de consommation	30	50-75	15-20
Poussin d'un jour chair	225	-	-
Poussin d'un jour ponte	400	-	-

Source: E. TELEU NGANDEU / A. NGATCHOU

La réaction disproportionnée des consommateurs résulte d'une psychose due à un certain nombre de faits, aux effets conjugués.

- Lors de l'annonce des flambées successives survenues en Asie, en Europe de l'Est et Centrale, l'absence de communication / sensibilisation locale laissait libre cours à l'imagination du public. Or, pour beaucoup de Camerounais, la grippe aviaire faisait déjà penser à l'histoire de Sodome et Gomorre ou du déluge telle que racontées dans les écritures bibliques,
- L'analyse du risque potentiel d'introduction de la maladie au Cameroun faisait ressortir trois arguments qui ne laissaient aucun doute quant à une probable attaque par la panzootie:
 - Le Cameroun importait toujours à cette période les poussins d'un jour, les œufs fécondés et les découpes de volaille à l'état congelé;

- L'importation et l'exportation d'oiseaux sauvages légalement ou non, est un phénomène fréquent;
 - D'avril à mai, des oiseaux migrateurs séjournent au Lac Tchad, colonisent la plaine d'inondation du fleuve Logone jusqu'au parc de Waza en passant par le barrage de retenue d'eau de Maga. Plusieurs autres espèces vont jusqu'au barrage de Lagdo dans la province du Nord et de Mbakaou en Adamaoua.
- Cette perception de la maladie par les populations va s'accroître après le 8 février 2006, date de la confirmation du premier foyer au Nigeria en même temps qu'apparaissent les premiers messages de sensibilisation (cuire le poulet et les œufs à plus de 70°C).
- La baisse drastique des prix sur les marchés après le 11 mars 2006 (date de l'annonce officielle du premier foyer au Cameroun) renforce la distorsion. Pour le consommateur, le fait de diminuer de plus de 50% les prix des poulets et des œufs signifie qu'ils proviennent d'élevages infectés. Dans la même lancée, certains accouveurs déversent sur le marché des œufs fécondés et la présence de tâches de sang (embryogenèse) à l'intérieur conforte les consommateurs dans leur retranchement.

Plus que jamais, la viande de volaille est rare dans les gargotes et dans tous les circuits d'alimentation populaire. Pour certaines personnes en milieu rural, la réaction sera différente car cette période correspond à celle où la maladie de Newcastle décime des troupeaux entiers dans les villages.

Quelle que soit la raison de la mévente des produits de l'aviculture, les pertes subies dans la filière sont alarmantes d'une manière générale. C'est ainsi qu'une évaluation conduite par l'IPAVIC du 08 février au 31 mars 2006 a donné les résultats suivants (tableau 27):

TABLEAU 27:
Évaluation des pertes du 08 février au 31 mars 2006

Produits	Quantités (x 1000)	Perte sur coût de production (FCFA x 1000)	Perte commerciale totale (FCFA x 1000)
Poulets de chair vendus à perte	1 680	1 080 000	1 680 000
Œufs de consommation vendus à perte	7 920	39 600	158 400
Poussins de chair détruits par étouffement	643,4	144 765	225 190
Poussins de ponte détruits par étouffement	291,45	116 580	174 870
Œufs de consommation détruits	3600	108 000	180 000
Œufs à couver détruits	7716,3	82 564,41	154 326
Œufs incubés détruits	2825,5	77 701,25	-
Total		1 649 210,414	2 568 786

Source: IPAVIC

Les pertes sont évaluées de deux manières:

- Perte d'exploitation: elle est calculée par différence entre le prix de revient ou coût de production et le prix de vente réel que les opérateurs de la filière ont été obligés d'accepter pour éviter la perte totale de leurs productions.
- La perte commerciale: c'est la différence entre les ventes effectives réalisées après le 8 février et les mêmes ventes si elles avaient été réalisées dans les conditions normales du marché telles qu'elles prévalaient avant la grippe aviaire.

Au moment de la rédaction de cette étude (mai 2006) les principales exploitations modernes de production de la filière fonctionnent à moins de 50% de leur capacité ou ont simplement cessé leurs activités. Elles prévoient l'arrêt total de production des poulets dans 2 mois, d'œufs dans 4 mois et de poussins d'un jour dans 6 mois, puisque les importations de parentaux (œufs fécondés, poussins d'un jour) sont suspendues depuis le 9 février 2006.

Sur le plan social, le chômage technique est de règle tout au long de la chaîne de production, les entreprises licencient le personnel. Plusieurs petits exploitants et distributeurs en aval ont fait faillite. Les abatteurs n'ont plus de travail. D'une manière générale les chiffres d'affaires des divers opérateurs de la filière diminuent en même temps que s'accroît la pauvreté.

En dehors de ces acteurs connus de la filière, une autre frange de la population pâtit de cette distorsion du marché de la volaille: la population autour des grandes exploitations vivant de produits déclassés (œufs fêlés, poulets avec infirmité) qu'elle acquiert à bon prix pour les utiliser pour de la boulangerie artisanale, cafétéria et rôtisserie. Les maraîchers ont également été privés d'une importante source d'engrais organique que représente le lisier. Dans les provinces du Nord et de l'Extrême-Nord, plusieurs marchés permanents et périodiques ont été fermés. Et il n'y a plus d'échanges de ces produits entre le Nigeria voisin et ces deux provinces.

Les vétérinaires installés en clientèle privée dans les grands bassins de production avicole ont vu leurs chiffres d'affaire baisser de 90 à 95%. En outre, ils ne peuvent participer à la lutte contre la grippe aviaire dans la mesure où les arrêtés d'application du décret N° 2001/955/PM du 1^{er} novembre 2001 fixant les conditions d'octroi et d'exercice du mandat sanitaire applicable à la lutte contre les épizooties et à l'inspection des données alimentaires d'origine animale et halieutique ne sont pas encore signés.

8.2 PERSPECTIVES DU SECTEUR AVICOLE POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES

La filière avicole camerounaise est mal connue aujourd'hui. Elle a subi de profondes transformations suite à la dévaluation du FCFA et la crise économique que le Cameroun a traversée. Faute d'évaluation, ces transformations sont difficiles à quantifier pour le moment. Toutefois le secteur jouit d'un grand potentiel et sa compétitivité est certaine moyennant l'amélioration de l'environnement incitatif. Cette amélioration nécessitera au préalable une bonne connaissance de la situation actuelle. Pour ce faire, une étude détaillée basée sur des résultats d'enquêtes sur les cheptels et les acteurs doit être menée afin de mieux expliciter les potentialités et les contraintes, définir un schéma directeur de développement et mettre en œuvre des programmes et projets productifs et structurants afin que l'aviculture nationale participe efficacement à la lutte contre la pauvreté et la relance de l'économie.

Dans le document de stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) élaboré conjointement par le Gouvernement et la Banque Mondiale, il est mentionné que « l'aviculture semi intensive reste porteuse, compte tenue de l'augmentation des besoins en protéines d'origine animale. Néanmoins, les coûts de production demeurent encore peu compétitifs pour permettre aux productions de se positionner face à la concurrence des importations. Ce fossé en matière de compétitivité peut être réduit par l'organisation des producteurs (couverture sanitaire, achats groupes d'intrants, commercialisation etc.). L'action gouvernementale doit consister à promouvoir l'émergence de structures professionnelles et interprofessionnelles afin de faciliter la concertation et la négociation entre les différents niveaux de la filière.

Quant à l'aviculture villageoise, le même document précise « qu'elle constitue une activité habituellement menée par les femmes et qui joue un rôle important dans l'alimentation et la constitution des revenus et de l'épargne des familles les plus modestes en zone rurale. Elle mérite par conséquent d'être soutenue dans le cadre d'une stratégie de lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire. Un accent particulier devra être accordé à ce type d'élevage qui bénéficie d'un coût de production faible.

Cependant, avec la confirmation en 2006 de la présence du virus du sous-type H5N1 responsable de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène sur le territoire national, les perspectives de développement de l'aviculture sont fortement compromises.

Annexe I

Qui est qui (liste de contacts)

Catégorie	Organisation professionnelle
Nom	IPAVIC-Inter Profession Avicole du Cameroun
Adresse	
Téléphone	
Fax	
email	
Site Internet	

La filière avicole camerounaise a toujours été caractérisée par son inorganisation. En 1996, six industriels, essentiellement des accoueurs qui fabriquent aussi les aliments et une coopérative de producteurs d'œufs de l'Ouest, avaient créé le Syndicat National Inter-Professionnel de la Filière Avicole du Cameroun (SIFAC). Cette organisation a vite montré ses limites: la défense des intérêts des petits producteurs était plutôt assurée par diverses ONG parmi lesquelles l'ACDIC.

Face aux importations massives de viande de volaille, la filière balbutie et crée en 2005, l'Inter Profession Avicole du Cameroun (IPAVIC). Cette structure n'inclut pas les importateurs de viandes de volaille. Les petits producteurs et les abatteurs artisans ne sont pas pris en compte.

L'IPAVIC est structurée en collèges avec des représentations provinciales. Ces collèges sont au nombre de quatre:

1. le collège des industriels;
2. le collège des producteurs et distributeurs des œufs de consommation;
3. le collège des producteurs et distributeurs de poulets de chair;
4. le collège des techniciens.

Catégorie	ONG
Nom	ACDIC-Association Citoyenne de Défense des Intérêts des Consommateurs
Adresse	
Téléphone	
Fax	
email	
Site Internet	

ONG assurant la défense des intérêts des petits producteurs.

Annexe II

Liste des projets majeurs — secteur avicole

- 1 **Projet:** South West Developpement Authority (SOWEDA)
Agence: B.A.D, 20 + 20 milliards
Durée:
Zone géographique:
Bénéficiaires directs:
Situation:

- 2 **Projet:** Mission de Développement du Nord-Ouest (MIDENO)
Agence: B.A.D, 03 + 16 milliards
Durée:
Zone géographique:
Bénéficiaires directs:
Situation:

- 3 **Projet:** Programme d'Aménagement de la Plaine Tikar (PAPT)
Agence: U.E, 8 milliards
Durée:
Zone géographique:
Bénéficiaires directs:
Situation:

- 4 **Projet:** Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole
Agence:
Durée:
Zone géographique:
Bénéficiaires directs:
Situation:

- 5 **Projet:** Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA)
Agence: BAD
Durée:
Zone géographique:
Bénéficiaires directs:
Situation:

- 6 Projet: TCP Composante Diversification (Petit élevage et pisciculture)
Agence: FAO
Durée:
Zone géographique:
Bénéficiaires directs:
Situation:
- 7 Projet: Projet d'appui au Développement communautaire (PADC)
Agence: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)
Durée:
Zone géographique:
Bénéficiaires directs:
Situation:

Plusieurs autres projets de développement intègrent la composante « Amélioration et renforcement des capacités des petits éleveurs de volailles ». Par ailleurs deux programmes de la FAO ont appuyé le petit élevage avicole dans leur mise en œuvre entre 2002 et 2005.

Annexe III

Références bibliographiques

Étude de l'Aviculture Rurale dans la province du Centre (Cameroun);

Batimba, S., & Mindjié, M. G, mai 1992. Etude du secteur National de l'aviculture au Cameroun.

CIRAD-LEMVT, 1995. Etude du Secteur Elevage, Cameroun.

Conseil Technique de l'élevage, 1993. *L'aviculture Camerounaise: situation actuelle et perspectives d'avenir*, par Teleu N., Abstracts Yaoundé – Cameroun.

DSRP, Juin 2003. *Document de la stratégie sectorielle de l'élevage, des pêches et des industries animales*, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

FAO, mars 2002. *Etude sur l'amélioration de l'efficacité de la commercialisation et de la compétitivité des filières de produits: Analyse de la filière Avicole* par Teleu, N. Mission d'appui FAO/CP, dans Revue du Secteur Rural.

FAO, Juin 2005. *Rapport d'exécution du projet FAO TCP/CMR/2903 « Appui à la composante Diversification du Programme Spécial de Sécurité Alimentaire du Cameroun »*

INADES-FORMATION CAMEROUN, Octobre 1997. Projet de professionnalisation de l'Agriculture, par Teleu, N.

IPAVIC, mars 2006. *Mémoire: Présentation de la situation de la filière avicole suite à la déclaration de la présence de la grippe aviaire au Cameroun.*

Ministère de l'Economie et des Finances, 2003. Annuaire Statistique du Cameroun.

Ministère de l'économie et des finances, Mars 2006. *Etude sur la filière Avicole: Développement et compétitivité de la production locale (Eléments d'appréciation de la compétitivité de l'aviculture Camerounaise)*, par Teleu N. & Tangang L., Comité de compétitivité.

Ngatchou, A., Juillet 1992. Etude sur l'aviculture villageoise du Burkina Faso.

PNUD-OPS, 2000. *Etudes Socio-économiques régionales au Cameroun*. Projet CMR/98/00510 1/99 DIRASSET – UREDS.

SOFRECO, 1998. *Etude des volets Elevage et Pêche du Projet SOWEDA*. Rapport d'actualisation, version finale Projet MLNEPIA I BAD.

Teleu, N. 1994. *Plaidoyer pour l'amélioration de l'aviculture traditionnelle (le cas de la poule domestique locale)*. Pp. 21 à 25 dans CONTACT 9(2).

Annexe IV

Cartes

Pas de cartes disponibles actuellement